

Contre les Rafles
Contre la Déportation
ORGANISEZ-VOUS
*FUIP



Pierresvives

Domaine départemental ~ Montpellier

Archives
départementales

CONCOURS NATIONAL DE LA RÉSISTANCE ET DE LA DÉPORTATION

2023
2024

« Résister à la Déportation
en France et en Europe »

CONCOURS NATIONAL DE LA RÉSISTANCE ET DE LA DÉPORTATION

2023 – 2024

Résister à la Déportation en France et en Europe

Ressources documentaires et bibliographiques proposées par les Archives départementales de l'Hérault et le Service éducatif du Centre régional d'Histoire de la Résistance et de la Déportation « Véran Cambon de Lavalette » de Castelnau-le-Lez.

Archives départementales de l'Hérault

Montpellier, 2023

Avant-propos

Résister à la Déportation, c'est d'abord continuer à penser et agir en résistant. Comme l'écrit, Robert Antelme en 1947 au retour des camps de concentration (Dachau et Buchenwald), dans son ouvrage *L'espèce humaine*, « le ressort de notre lutte n'aura été que revendication forcenée et presque toujours solitaire de rester jusqu'au bout des hommes ».

Le thème de cette année permet d'éclairer les multiples actions mises en place face aux répressions politiques et raciales durant la Seconde Guerre mondiale, d'approfondir le travail sur la résistance des réseaux et des mouvements mais aussi de retrouver les actions insignifiantes, ordinaires plus récemment reconnues mais qui toutes montrent la volonté de combattre.

La Déportation, système utilisé dès 1933 par l'Allemagne nazie contre ses opposants politiques, constitue un fait central de la Seconde Guerre mondiale. C'est une expérience subie et partagée par des millions de femmes, d'hommes, d'enfants, en France et en Europe, transportés contre leur volonté pour être « rééduqués » dans des camps de concentration, et pour certains directement envoyés dans des centres de mise à mort.

Cette volonté d'anéantissement a immédiatement suscité des résistances en premier lieu pour empêcher la déportation. Nous découvrirons dans ce dossier des actions les plus insignifiantes aux plus structurées, celles de Suzanne Babut et de la famille Pallarès à Montpellier, celle de Marie Sagnier ou de Marie-Louise Hirsch sans oublier Sabine Zlatin. Nous verrons aussi quelques facettes de la résistance en déportation. Des femmes et des hommes, confrontés à la barbarie absolue, luttent contre le processus de destruction physique et mentale instauré par les nazis. Se regrouper pour résister à la déportation, en recréant des liens sociaux pour être plus forts, est une voie souvent choisie. Exister dans le groupe mais aussi exister en tant qu'individu, tenter de mettre la mort à distance peut aussi être souligné. Nombreux sont à Montpellier les résistants déportés qui ont mis cela en œuvre : Suzanne Orts, André Dau, Véran Cambon de Lavalette, André Paillès, l'abbé Parguel, Vincent Badie, Jean Baumel, Camille Ernst... et tant d'autres. Résister à la déportation aboutit parfois à la formation de comités clandestins par nationalités ou de comités internationaux comme au camp de Buchenwald. Et puis, il y a enfin, avec le retour de la Déportation, la Résistance « de l'après » fondée sur la conservation, la mobilisation et la transmission du témoignage si précieux pour sauvegarder cette mémoire.

Votre participation au Concours national de la Résistance et de la Déportation (CNRD) est déjà une forme de résistance à l'oubli. C'est un défi important que vous avez à relever, celui de réfléchir avec vos professeurs pour transmettre le message de nos aînés, et ainsi montrer combien il est important d'être vigilant contre toute forme de barbarie. Grâce à vos lectures, à vos recherches, grâce à votre travail de mémoire appuyé sur le travail des historiens, vous allez appréhender le monde de la Déportation et découvrir le courage de celles et ceux qui s'y sont opposés au péril de leur vie.

Tant que vous, jeunes collégiens et lycéens, vous vous confronterez à ce passé, il restera vivant et donnera à tous des pistes pour le monde de demain. Plus que jamais, le retour des idéologies totalitaires qui engendrent des violences contre les populations civiles et les représentants de l'État nous impose à tous de Résister, avec courage et détermination.

Le président du Comité départemental d'organisation
du Concours national de la Résistance et de la Déportation

Jean-Pierre Hugon

Pour l'année 2023-2024, le thème du concours national de la Résistance et de la Déportation est « Résister à la Déportation en France et en Europe ».

Depuis 1961, ce concours a pour objectif de perpétuer chez les jeunes Français la mémoire de la Résistance et de la Déportation afin de leur permettre d'y puiser des valeurs civiques.

Les professeurs trouveront de nombreuses informations et ressources relatives au thème du concours sur les sites suivants :

- **Eduscol pour les objectifs pédagogiques, les modalités des épreuves, le calendrier, le palmarès...** : <https://eduscol.education.fr/3541/concours-national-de-la-resistance-et-de-la-deportation>
- **Réseau Canopé pour l'analyse du sujet, les ressources...** : <https://www.reseau-canope.fr/notice/cnrd-concours-national-de-la-resistance-et-de-la-deportation.html>
- **Fondation de la Résistance** : <https://www.fondationresistance.org/pages/accueil/>
- **Lumni et ses ressources audio-visuelles** : <https://enseignants.lumni.fr/parcours/1080/le-concours-national-de-la-resistance-et-de-la-deportation.html>
- **Les Archives départementales de l'Hérault et ses ressources régionales** : <https://archives-pierresvives.herault.fr/n/concours-national-de-la-resistance-et-de-la-deportation/n:133>
- **Portail pédagogique académique** : <https://www.ac-montpellier.fr/concours-national-de-la-resistance-et-de-la-deportation-2022-124904>

Pistes de réflexion sur le sujet :

Pour cette session, les deux termes qui constituent l'intitulé du concours sont mis en relation par le sujet « Résister à la déportation ». Il conviendra donc de commencer par définir chacun de ces deux termes, le verbe *résister* ayant une acception plus large que le terme *Résistance*. Le terme de déportation nécessite lui aussi d'être précisé, notamment à l'aune de l'état de la recherche historique qui exclut aujourd'hui le Service du Travail Obligatoire (STO). Résister à la déportation, c'est à la fois résister contre la déportation, avant qu'elle ne se produise, mais aussi résister dans la déportation, pour la survie, pour le maintien de la dignité, par le renseignement.

Les processus de déportation et des actions de résistance qu'ils provoquent s'étudient sur le territoire de la France telle qu'elle est délimitée pendant la Seconde Guerre mondiale et à l'échelle de l'Europe comme lieu de destination de ces déplacements forcés. L'absence de bornes chronologiques permet d'inclure dans le traitement du thème trois temporalités, le moment des faits, le temps de leur découverte et le temps de la mémoire et de l'histoire.

La lettre de cadrage, élaborée sous la direction de Vincent Duclert, inspecteur général de l'Éducation, du Sport et de la Recherche qui préside le jury national des correcteurs du CNRD, fournit des analyses, des mises au point et des pistes, essentielles pour guider le travail avec les élèves :

<https://eduscol.education.fr/3815/participer-au-concours-national-de-la-resistance-et-de-la-deportation>

Pour toutes celles et ceux qui souhaitent préparer les réalisations collectives du concours, ce sujet nécessite en amont une réflexion pour délimiter les travaux qu'ils souhaitent mener avec leurs élèves, l'exhaustivité n'étant pas requise.

Le jury académique (composé de représentants associatifs, d'anciens déportés et de résistants, de personnes travaillant aux Archives départementales, d'enseignants...) apprécie les travaux créatifs, originaux et interdisciplinaires dans lesquels les élèves peuvent exprimer leurs savoirs et les compétences acquises en lettres, en histoire, en E.M.C., en philosophie, en arts plastiques, éducation musicale, etc. Les EPI au collège, les TPE au lycée, les ateliers théâtre... peuvent se prêter à la préparation du CNRD.

Les enseignants sont invités à se rendre aux Archives départementales de l'Hérault, ainsi qu'au Centre régional d'histoire de la Résistance et de la Déportation de Castelnau-le-Lez qui propose des visites thématiques en lien avec le sujet proposé. Des visites pour les scolaires sur les thématiques générales de la Seconde Guerre mondiale sont également possibles toute l'année. Contacts : crhrd@cegetel.net (pour la réservation)

Conseils pour la réalisation des devoirs individuels et des travaux collectifs

S'inscrire à temps

Il convient de prêter attention aux informations suivantes.

Chaque établissement participant au CNRD doit inscrire les élèves **au plus tard le 1^{er} février 2024**. En novembre, un courriel est envoyé par le référent académique « mémoire et citoyenneté » précisant les démarches à accomplir.

Les catégories, et le calendrier du concours

Quatre catégories sont proposées :

- Les catégories 1 et 3 sont des épreuves individuelles portant sur le sujet académique. Elles sont réalisées sous surveillance dans les établissements scolaires des candidats inscrits. Leur durée est de 3 heures pour les lycéens et de 2 heures pour les collégiens. Les élèves ne disposent d'aucun document personnel pendant l'épreuve. Des feuilles d'examen leur sont remises.
 - Il convient de s'exprimer dans un français correct,
 - d'exploiter des ressources nationales et locales (cf : pierresvives.herault.fr). D'autres ressources sont exposées au Centre régional de la Résistance et de la Déportation de Castelnau-le-Lez),
 - **de prendre appui sur la mémoire des derniers témoins de la période et de développer des exemples précis permettant de traiter le sujet proposé.**
 - **La date de ces épreuves est fixée au vendredi 22 mars 2024.**
- Les catégories 2 et 4 sont des travaux collectifs à rendre avant la semaine suivant les épreuves individuelles.
- Les groupes ne doivent pas être supérieurs à **10 élèves**.
- Les candidats peuvent réaliser :

- soit **un mémoire**, illustré ou non par des documents iconographiques, prenant la forme d'un dossier manuscrit, imprimé ou numérique ;
- soit une production littéraire : un roman, une nouvelle, un recueil de poèmes, une pièce de théâtre, un journal... pouvant être accompagnés de dessins, de sculptures, d'objets.
- soit **une présentation numérique interactive** (diaporama, livre numérique, site Internet, etc.), comprenant des textes, des images, accompagnés ou non de productions musicales composées et jouées par les élèves,
- soit **un film, soit un document sonore. Ces productions doivent être accompagnées d'un document de présentation rédigé.**
- soit **une production destinée à être exposée et éventuellement manipulée** (panneaux d'exposition, jeux de société, diaporama, œuvre artistique, etc.).
- **Elles doivent être stockées sur un support numérique (clé USB, DVD ROM, CD ROM).**
- **Dans tous les cas, ces travaux doivent être accompagnés d'un document de présentation rédigé (manuscrit ou imprimé)**

Les contraintes

Dans le but de respecter la propriété intellectuelle et le droit à l'image, il est rappelé que les sources de tous les documents (textes, photos, réalisations artistiques, cartes, extraits sonores ou vidéos, etc.) figurant dans les productions des élèves doivent être explicitement mentionnées.

Par ailleurs, les candidats doivent obtenir une autorisation écrite de chaque personne interviewée. Un modèle d'autorisation est téléchargeable sur le site Éduscol, à l'adresse suivante : <http://eduscol.education.fr/cnrd>.

L'anonymat des devoirs individuels et des travaux collectifs est indispensable. Pour ces derniers, il est rappelé aux enseignants qu'il convient de remplir une fiche d'anonymat et de vérifier qu'aucun remerciement ne puisse faire apparaître le nom de l'enseignant ou de l'établissement. Tout travail dérogeant à cette règle ne pourra pas être pris en compte.

Des contraintes formelles doivent être respectées et il est demandé aux candidats de respecter avec la plus grande vigilance les règles suivantes.

1 - Données sur supports numériques : les seuls supports de données numériques acceptés sont les cédéroms, les dévédéroms et les clés USB. Les candidats doivent utiliser des formats de fichiers courants pouvant être lus sur la plupart des ordinateurs sans nécessiter l'installation de logiciels spécifiques.

2 - Création d'un site Internet : les candidats ayant choisi de réaliser un site Internet doivent présenter au jury une version sur support numérique qui ne doit pas différer de la version en ligne.

3 - Durées des vidéos et des documents sonores : lorsque le travail des élèves est exclusivement constitué d'une vidéo ou d'un document sonore, sa durée ne doit pas excéder vingt minutes. Lorsque le travail des élèves consiste en une présentation numérique illustrée par des vidéos ou des documents sonores, la durée totale de l'ensemble de ces enregistrements ne doit pas excéder dix minutes.

4 - Dimensions des travaux : il est demandé aux candidats, pour des raisons matérielles liées au transport et à la conservation des travaux (fragilité, sécurité, etc.), de faire en sorte que ces derniers, une fois emballés pour expédition, ne dépassent pas le format maximal défini par La Poste :

- la somme de la longueur, de la largeur et de la hauteur du colis ne doit pas dépasser 200 cm ;
- le poids du colis ne doit pas dépasser 30 kg.

Toute réalisation (œuvre artistique, diaporama, exposition...) dont les dimensions et/ou le poids entraîneraient un dépassement de l'une de ces deux limites doit être filmée ou photographiée. Seules ces vidéos ou ces photos, accompagnées d'un document de présentation, seront transmises au jury. Les travaux fragiles doivent être protégés lors du transport.

Les travaux ne respectant pas ces dispositions seront écartés par les jurys.

Présélection des travaux

Un professeur coordonnateur sera désigné par la direction de chaque établissement participant. Il organisera avec ses collègues impliqués une présélection des copies au niveau de l'établissement. Dans le cadre du concours national qui prévoit l'envoi de 6 copies par catégorie pour l'ensemble de l'académie de Montpellier, il est demandé aux établissements de sélectionner 5 copies maximum à destination des jurys départementaux. Cette sélection préalable par les professeurs engagés dans le concours facilite le travail. Tous les travaux collectifs pourront être transmis sous réserve de leur conformité aux normes indiquées précédemment, mais les professeurs peuvent décider de ne pas transmettre une production qui leur semblerait trop peu travaillée.

Les copies retenues et les productions collectives doivent être transmises à la DV4E par les établissements au plus tard le mardi 2 avril 2024.

Des professeurs impliqués seront invités à participer aux jurys départementaux présidés **pour la rectrice** par le référent académique « mémoire et citoyenneté » **ou son représentant (référent départemental), qui se tiendront le mercredi 24 avril 2024 après-midi**. Ils recevront une convocation de la division des services des examens et concours. Chaque collège transmettra au jury académique un nombre de copies collège et lycée ainsi qu'un nombre de travaux collectifs proportionnel à la participation au concours dans le département.

Jury académique

Le jury académique représentatif de tous les partenaires impliqués dans ce concours sélectionnera les six meilleurs travaux de chaque catégorie pour les transmettre à un jury national. **Il se réunira le 15 mai 2024**. Enfin, **une cérémonie académique se tiendra fin mai ou début juin 2024**.

La remise départementale des prix

Les groupes primés au titre des travaux collectifs sont représentés à la cérémonie de remise des prix par quatre élèves au maximum désignés par leurs camarades.

La remise des prix aux lauréats départementaux se tiendra dans le courant du mois de mai ou de juin au Conseil départemental de l'Hérault.

Jury national

Le jury national sélectionnera les meilleurs travaux de chaque catégorie. **Il se réunira en septembre pour établir un palmarès national** (publié en octobre sur Eduscol). Enfin, **une cérémonie devrait se tenir entre décembre 2024 et janvier 2025 à Paris**.

Sources sonores et audiovisuelles

Ressources disponibles aux Archives départementales de l'Hérault

Il ne s'agit que d'une sélection de témoignages extraits du livre dirigé par Annie Parmentier, *Hérault de guerre 39/45. Paroles de témoins*, Villeveyrac, Le Papillon Rouge Éditeur, 2021.

Pour chacun des témoins sélectionnés, une analyse chrono-thématique est proposée correspondant à un découpage de l'enregistrement en plages minutées avec un résumé du propos tenu.

Mariano CONSTANCE

Mariano Constante est né le 18 avril 1920 à Capdesasno (Espagne) et mort le 20 janvier 2010 à Montpellier (Hérault). À 16 ans, il rejoint les troupes républicaines durant la guerre d'Espagne. Malgré son jeune âge, il est vite gradé et se retrouve lieutenant en 1939. Après un passage au camp « d'accueil » de Septfonds (Tarn-et-Garonne), construit au fur et à mesure des arrivées, il s'engage dans l'armée française. Fait prisonnier en Moselle par les Allemands, en pleine débâcle, on lui propose de rejoindre ses parents à Thouars dans les Deux-Sèvres, à condition qu'il abandonne ses activités au sein du parti communiste, mais il refuse. Par la suite, la solidarité envers ses camarades de combat l'empêche de saisir l'occasion de s'évader. Il se retrouve interné au *Stalag XVII A* parmi les « rouges espagnols » méprisés de tous, même des officiers français. En avril 1941, ils sont transférés au camp de Mauthausen (Autriche), que Mariano Constante ne quitte qu'en 1945. De retour de déportation, il s'installe définitivement en France, à Toulouse (Tarn-et-Garonne), Champigny-sur-Marne (Val-de-Marne), Béziers puis Montpellier (Hérault). Il est cofondateur de l'Amicale française de Mauthausen.

ENREGISTREMENT REALISE AU DOMICILE DU TEMOIN A MONTPELLIER PAR ROBERT RIVIERE, ENQUETEUR. DOCUMENT AUDIOVISUEL.

2 AV 3652

Résistance dans le camp de Mauthausen

Déportation à Mauthausen avec deux de ses compagnons : Arthur London et Léo Gabeler ; (00.03.05) conséquences de la création d'un comité national français à Mauthausen ; plusieurs organisations communistes au sein des comités nationaux ; les problèmes relationnels avec les détenus polonais, roumains, et russes ; l'entente entre les détenus espagnols, français et tchèques ; (00.08.10) les moyens utilisés pour infiltrer l'administration du camp ; évocation du quotidien et détails sur l'alimentation ; (00.09.49) mention des détenus de droit commun ; anecdote sur la présence d'un ancien lieutenant d'Al Capone ; (00.12.56) implication de Manuel Razola dans l'organisation du comité international et des sections nationales ; (00.14.05) la mort violente de trois détenus autrichiens ; intervention du commandant du camp Franz Zierys pour remplacer les trois hommes et appel du détenu immatriculé 4 584 : Constante Mariano ; (00.17.45) conséquences de son nouveau statut au sein du camp : au service de SS ; description précise de son travail et de son quotidien ; (00.22.30) conséquences de son travail sur

ses camarades ; intégration de plusieurs Espagnols pour l'aider à servir les SS ; (00.24.29) recueil d'informations ; description des larcins commis et anecdote sur le culot d'un de ses camarades.

2 AV 3677

Résistance symbolique au sein du camp

Longue anecdote sur le vol d'un saucisson par un cuisinier détenu espagnol ; astuces pour voler la nourriture ; (00.08.05) description de l'état d'esprit des détenus ; importance de la solidarité ; moyens pour obtenir l'emploi du temps du camp ; organisation des détenus ; (00.11.25) rôle du comité dans le sauvetage de détenus destinés à être exterminés d'office ; (00.14.30) importance du rôle des Espagnols dans la résistance du camp ; infiltration du camp par les résistants espagnols et français ; (00.19.54) digression sur le statut particulier des Espagnols dans les camps et de leur possibilité de correspondre avec leurs familles ; exemple de la correspondance entretenue avec son père incarcéré en Espagne ; (00.22.43) mouvement des colis au sein du camp : interdiction faite aux Espagnols d'en recevoir, mainmise par les SS, partage entre les détenus ; (00.24.42) raisons politiques et conséquences pour le comité de l'arrivée d'un convoi de jeunes adolescents espagnols.

2 AV 3678

Organisation de la résistance espagnole au sein du camp

Création et fonctionnement du comité international ; organisation de réunions clandestines ; (00.06.30) l'organisation du parti communiste au sein du comité ; (00.12.13) l'objectif principal du comité : organiser la solidarité ; la dignité affichée par les républicains espagnols ; (00.15.26) relations conflictuelles avec les détenus de droit commun ; (00.17.20) l'importance du choix des postes de travail au sein du camp ; (00.21.30) le rôle du comité dans la répartition de la nourriture entre les détenus ; (00.23.00) évocation de son cas personnel et de son « facteur chance » ; les avantages de l'apprentissage rapide de la langue allemande ; (00.24.30) astuces et ruses pour préserver les plus faibles ; collaboration entre les différentes nationalités et rapprochement entre Français et Espagnols au sein du comité.

Suzanne ORTS

Suzanne Pic, épouse Orts, est née le 12 avril 1927 à Sète (Hérault) et décédée le 21 février 2018 à Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône). En 1940, elle habite à Mâcon (Saône-et-Loire) où son père est contrôleur des impôts indirects. Dès l'âge de 14 ans, Suzanne, élève au lycée de Mâcon, compose et distribue des tracts gaullistes. Elle aide sa mère pendant que son grand-frère Rolland, résistant, est emprisonné à Lyon (Rhône) au fort de Montluc. À 16 ans, sous l'occupation allemande, elle est « boîte aux lettres » du réseau Marco Polo et assure les liaisons avec un maquis. Après la libération de son frère, Suzanne effectue avec sa mère et son frère des liaisons entre Mâcon et Perpignan (Pyrénées-Orientales) pour renseigner le réseau qui prépare une action d'aide à un éventuel débarquement allié sur la côte catalane. Elle n'a que 17 ans lorsque tous sont arrêtés, et durement interrogés dans la citadelle de Perpignan. Elle est déportée avec sa mère dans les camps de Romainville (Seine-Saint-Denis), Neue Bremm (Allemagne) puis Ravensbrück (Allemagne). Elles sont assignées à un travail forcé dans une usine de fabrication et de transport de lourds obus au camp de travail de la Hasag de Leipzig (Allemagne), camp dépendant de Buchenwald.

ENREGISTREMENT REALISE LE 17 MAI 2000, PAR ROBERT RIVIERE, ENQUETEUR, AU CENTRE REGIONAL DE L'HISTOIRE DE LA RESISTANCE ET DE LA DEPORTATION A CASTELNAU-LE-LEZ. DOCUMENT AUDIOVISUEL.

2 AV 3765

Résistance

Culpabilité à produire des armes ; récompenses en échange du travail : une brosse à dent, un morceau de savon, une aiguille pour recoudre le vêtement et le numéro ; sous l'impulsion de Lise Ricol¹, refus collectif des Françaises d'accepter les bons de cantine car la nourriture ne doit pas être un salaire ; acceptation des bons par les Russes et les Polonaises ; maltraitance des Françaises à la suite du refus et satisfaction d'avoir eu l'opportunité et le courage de dire non.

La faim

Organisation de la solidarité par groupes : les communistes, les catholiques ; les affinités ; le partage et le rationnement du pain ; la faim omniprésente ; la privation de liberté ; le déplacement en rang de cinq ; la peur des femmes SS avec leurs chiens et gourdins ; la violence des SS et l'attitude à adopter pour survivre.

2 AV 3769

Poésie ; moments de « liberté »

(00.36.11) Punition subie par sa mère ; punitions, coups, privation de liberté ; évasion dans la copie de recettes de cuisine, de poèmes ; récitation des poèmes pendant le travail ; complicité avec une amie parisienne, confection d'une garde-robe en croquis « pour quand elle reviendra » ; souffrance de la promiscuité.

Le carnet.

Distance importante entre le camp et les usines, pas de souvenir précis ; les oublis, les trous noirs ; aucun souvenir de l'usine de *Metanwerk* ; importance de tout consigner dans un carnet : papier volé à l'usine, les poèmes, les listes de cadeaux à se faire offrir, les futures garde-robes.

André PALLIÈS

Émile Georges André Palliès est né le 6 août 1916 à Clermont-l'Hérault (Hérault) et décédé le 27 février 2006 à Montpellier (Hérault). Lycéen, il adhère aux Jeunesses communistes le 6 février 1934 et un peu plus tard au parti communiste. Mobilisé en septembre 1939, il est démobilisé en juillet 1940. Employé dans une entreprise de produits barytiques de Clermont-l'Hérault, il entre en contact avec le parti communiste clandestin. Plusieurs fois interrogé par la police, il est l'un des fondateurs, en février-mars 1943, du Front national local. Au mois de mai suivant, requis pour le service du travail obligatoire (STO), il se décide à passer en Espagne mais il est arrêté à la frontière par les

¹ Lise London, née Élisabeth Ricol, est une militante communiste, résistante française, née le 15 février 1916 à Montceau-les-Mines (Saône-et-Loire) et décédée le 31 mars 2012 à Paris. Source : Article *Lise London* de l'encyclopédie Wikipédia en français consulté le 1^{er} juillet 2020

Allemands. Détenu à la prison militaire de Toulouse (Tarn-et-Garonne), puis au camp de Compiègne (Oise), il est déporté à Buchenwald (Allemagne) où il arrive le 26 juin 1943. Il participe à l'action clandestine et il est libéré le 11 avril 1945. À son retour en France, il devient journaliste à *La Voix de la Patrie*, quotidien du Front national, d'octobre 1945 au début de 1947. Il entre alors comme employé à la Sécurité sociale de Montpellier où il reste jusqu'à sa retraite en 1972². Ancien conseiller municipal de la ville de Montpellier, ancien président départemental de la Fédération nationale des déportés et internés résistants et patriotes (FNDIRP), une rue de Montpellier porte son nom : l'esplanade André-Pailès.

ENREGISTREMENT REALISE A MONTPELLIER EN 2000. DOCUMENT AUDIOVISUEL.

2 AV 3679

Déportation au camp de Buchenwald

Description détaillée de son arrivée ; organisation du camp ; douche et désinfection au crésyl ; tenue obligatoire et mise en quarantaine au petit camp pendant un mois ; désarroi ; anecdote sur la tonte des cheveux ; (00.05.14) description de sa baraque et de son travail en quarantaine ; (00.06.50) évocation de la sélection aléatoire entre les détenus qui restent au camp et ceux qui partent en *Kommando* sur la mer Baltique pour fabriquer des bombes V1 et V2 ; la dureté du camp de Dora ; (00.10.10) administration interne du camp ; organisation du quotidien ; explication des différents triangles apposés sur les tenues des prisonniers ; (00.14.12) solidarité entre les prisonniers ; anecdote sur un coup de matraque reçu ; (00.16.28) emploi du temps en quarantaine ; affectation au *Kommando* de travail interne ou externe au camp ; (00.17.45) description de ses différentes tâches : creuser des tranchées pour y mettre des canalisations, puis métallurgiste à l'usine ; (00.20.40) enquête de la *Gestapo* après des sabotages effectués à l'usine ; bombardement des usines ; (00.24.24) des organisations clandestines regroupées par nationalités au sein du camp ; importance de la brigade française d'action libératrice ; « l'appel de mobilisation n° 3 » ou l'insurrection du camp contre les SS ; (00.25.44) connaissance des nouvelles du front et de l'évolution de la guerre ; avancée du général Patton et déclenchement de l'insurrection ; dissimulation d'armes possédées par certains détenus ; torture « raffinée » des Allemands ; (00.29.00) conséquences de l'expérience de la déportation sur la vie d'un homme.

Pierre SUZOR

Pierre Suzor est né le 2 juillet 1922 au Cap (Afrique du Sud). Il arrive à Lyon en 1942 pour suivre un cursus à l'Ecole des Sciences politiques, il est alors âgé de 20 ans. Cette année-là il entre dans la Résistance au sein de l'Organisation de la Résistance de l'armée (ORA). Il est arrêté en octobre 1943, détenu à la prison de Montluc à Lyon puis conduit en janvier 1944 au camp de Compiègne et quelques jours plus tard au camp de Buchenwald, en Allemagne.

TEMOIGNAGE RECUEILLI PAR FRANÇOISE COUDERC A MONTPELLIER EN 2018. DOCUMENT AUDIOVISUEL.

2603 W1

² Source : *Le Maitron, Dictionnaire biographique mouvement ouvrier mouvement social* en ligne, notice *Pailès André* par Jean Sagnes, dernière modification le 30 novembre 2010 <https://maitron.fr/spip.php?article124652>

Bibliographie

Quelques ressources disponibles aux Archives départementales de l'Hérault

François Azouvi, *Le mythe du grand silence*, Paris, Fayard, 2012 (BIB 5431)

Vincent Badie, « *Vive la République* ». *Entretiens avec Jean Sagnes*, Toulouse, Privat, 1987 (CRC 570 ; BIB 2676 ; BIB 2718)

Ghislaine Bouchet, dir., *Hérault de guerre 39/45. Un département au cœur du conflit*, Villeveyrac, Le Papillon Rouge Éditeur, 2021 (BIB 10240)

Gérard Bouladou, *L'Hérault dans la Résistance (1940-1944)*, Nîmes, Lacour, 1992 (CRC 1278)

Patrick Cabanel, Jacques Fijalkow, dir., *Histoire régionale de la Shoah en France : déportation, sauvetage, survie*, Paris, Les Editions de Paris-Max Chaleil, 2011 (BIB 4827)

Véran Cambon de Lavalette, *De la Petite-Bastide à la Résistance et au camp de Dachau*, Paris, L'Harmattan, 2010 (BIB 5577)

Brigitte Claparède-Albernhe, *Suzanne Babut, une Juste montpelliéraine*, préface de Patrick Cabanel, Castelnau-le-Lez, Éditions du Musée, 2023.

Rolande Causse, Sabine Zlatin, *Les enfants d'Izieu*, Paris, Ed. du Seuil, 1994, (BIB 1603)

Hélène Chaubin, *L'Hérault dans la guerre (1939-1945)*, Clermont-Ferrand, Éditions De Borée, 2015 (BIB 7273)

Michaël Iancu, *Vichy et les juifs : l'exemple de l'Hérault*, Montpellier, Presses universitaires de la Méditerranée, 2007 (BIB 2121)

Michaël Iancu, *Les juifs de Montpellier et des terres d'oc : figures médiévales, modernes et contemporaines*, Paris, Cerf, 2014 (BIB 6379)

Laurent Joly, *L'État contre les juifs : Vichy, les nazis et la persécution antisémite*, Paris, Grasset, 2018 (BIB 9227)

Laurent Joly, dir., *La France et la Shoah. Vichy, l'occupant, les victimes et l'opinion*, Paris, Calmann-Lévy, 2023 (BIB 10918)

Serge Klarsfeld, *Les enfants d'Izieu une tragédie juive*, Paris, « Les fils et filles de déportés juifs de France, 2000 (BIB 1956)

Serge Klarsfeld, Pierre- Jérôme Biscarat, *Izieu, des enfants dans la Shoah*, Paris, Fayard, 2014 (BIB 6385)

Philippe Mezzasalma, dir., *Femmes en déportation. Les déportés de répression dans les camps nazis (1940-1945)*, Paris, Presses universitaires de Paris-Nanterre, 2019 (BIB 9435)

Françoise Nicoladze, *Passant, souviens-toi ! Montpellier : lieux de mémoire (1940-1945)*, Montpellier, Les Presses du Languedoc, 1999 (BIB 2589)

Abbé Parguel, *De mon presbytère aux bagnes nazis. Mémoires d'un prêtre déporté en Allemagne*, Montpellier, Cité paroissiale Sainte-Bernadette, 2014 (réédition de l'ouvrage paru en 1946) (BIB 6845)

Annie Parmentier, dir., *Hérault de guerre 39/45. Paroles de témoins*, Villeveyrac, Le Papillon Rouge Éditeur, 2021 (BIB 10288)

David Rousset, *L'univers concentrationnaire*, Paris, Minuit, 1989, (BIB 2693)

Jean Sagnes (avec la collaboration de Jules Maurin), *L'Hérault dans la guerre*, Le Coteau, Éd. Horvath, 1986 (CRC 528)

Sabine Zlatin, *Mémoires de la « Dame d'Izieu »*, Paris, Gallimard, 1992 (BIB 1377)

La Déportation dans l'histoire : l'exemple des opposants au coup d'État de Louis-Napoléon Bonaparte en 1851

Fiche 1

Document 1 - Monument en l'honneur de Casimir Péret, maire de Béziers, et des républicains victimes de la répression de Louis-Napoléon Bonaparte en 1851 et 1852, ADH, photographie de Christophe Cordier.

Document 2- Plaque en l'honneur de Casimir Péret, maire de Béziers, et des républicains victimes de la répression de Louis-Napoléon Bonaparte en 1851 et 1852, ADH, photographie de Christophe Cordier.

Durant la Seconde Guerre mondiale, la déportation et les résistances qu'elle déclenche réactivent le souvenir d'un type spécifique de peine dans notre histoire : l'envoi au bagne. Ce souvenir est particulièrement vivace dans le département de l'Hérault.

Le 2 décembre 1851, à quelques mois de la fin de son mandat, Louis-Napoléon Bonaparte, alors président de la République depuis trois ans n'a plus, selon la Constitution, la possibilité de se représenter. Cependant pour se maintenir au pouvoir, il édicte plusieurs décrets allant de la dissolution de l'Assemblée nationale à la préparation d'une nouvelle Constitution, mettant ainsi un terme à la Seconde République. Dans un premier temps, les réactions sont peu nombreuses mais, dans une trentaine de départements, des républicains prennent les armes. À partir de décembre 1851, et durant l'année qui va suivre, une répression très violente touche les républicains opposés à ce véritable coup d'État. Environ 27 000 personnes sont arrêtées, exécutées, déportées. Lors de ces événements, le département de l'Hérault paie un lourd tribut avec notamment deux habitants exécutés, 1 500 déportés en Algérie et une cinquantaine au bagne en Guyane. Au total, on estime que 3 200 héraultais sont durement sanctionnés. Pour avoir pris la tête de l'insurrection, Casimir Péret, le maire de Béziers, est arrêté. Emprisonné au bagne de Cayenne, il y meurt noyé au cours d'une tentative d'évasion.

En 1901, Antoine-Émile Moulin (le père de Jean Moulin) décide de rendre hommage aux républicains de Béziers qui se sont levés contre le coup d'État. Quatre ans plus tard, une souscription publique est lancée pour ériger un monument en l'honneur de Casimir Péret. C'est le sculpteur biterrois Jean-Antonin Injalbert qui construit, place de la Révolution, le monument inauguré le 24 mars 1907. Sous l'occupation allemande, la statue est retirée pour récupérer le bronze, il ne reste plus que la colonne. En 1978, ce qui reste du monument est déplacé et réimplanté contre le mur du palais de justice.

La Déportation est pour le régime nazi un rouage essentiel non seulement de la répression politique, mais aussi du contrôle de la population et de l'extermination raciale. C'est la destination des déportés vers les camps de concentration et les centres de mise à mort qui transforme le sens du mot « déportation » et qui justifie l'instauration d'une majuscule. Lors de la Seconde Guerre mondiale, la Déportation s'apparente désormais à une mesure de persécution qui renvoie à des processus préparatoires, d'abord d'identification puis de sélection, avant la mise en place le plus souvent d'une extermination, par exemple par l'usage de chambres à gaz. Ce sera notamment le cas pour les populations juives et tsiganes.

Document 1 - Monument en l'honneur de Casimir Péret, maire de Béziers, et des républicains victimes de la répression de Louis-Napoléon Bonaparte en 1851 et 1852, ADH, photographie de Christophe Cordier.

Document 2- Plaque en l'honneur de Casimir Péret, maire de Béziers, et des républicains victimes de la répression de Louis-Napoléon Bonaparte en 1851 et 1852, ADH, photographie de Christophe Cordier.



La presse avant-guerre : informer sans comprendre ?

Fiche 2

Document 3 - « L'antisémitisme à travers le Reich », *L'Éclair*, 12 novembre 1938, ADH, 4 MI 186/309.

L'Éclair, quotidien régional conservateur, et dont le siège se situe à Montpellier est fondé en 1881 et dirigé par Alexandre de Vichet, journaliste et avocat. Ce journal dispose d'une large audience au sein des milieux conservateurs et propose onze éditions régionales jusqu'à sa disparition en 1944.

L'article publié sur les premières et seconde page du journal se fait l'écho des répercussions de la Nuit dite de cristal en Allemagne (9-10 novembre 1938) et de ses conséquences sur la population juive, notamment les nombreuses arrestations ou l'incitation à l'exil. Sur sa Une à suivre en page deux, *L'Éclair* publie un long article relatant les suites des exactions commises durant cette terrible nuit où synagogues, propriétés, commerces juifs ont été incendiés et de nombreuses personnes assassinées. **La Nuit de cristal tient son nom des destructions de devantures de magasins, dont les vitrines, cette nuit-là dans tout le pays.** Ces événements, commandités par le pouvoir et prenant pour prétexte l'attentat perpétré par un jeune juif polonais sur le premier secrétaire de l'ambassade d'Allemagne à Paris le 7 novembre, servent la politique antisémite du III^e Reich construite sur le racisme, la haine et la violence envers les juifs. Cet article, au titre particulièrement accrocheur « Le gouvernement du Reich va résoudre la question juive en conformité avec les sentiments du peuple allemand... », reprend les propos de Joseph Goebbels, ministre de la Propagande. Le journal se fait l'écho des réactions internationales d'indignation suscitées par ces violences. Des arrestations d'israélites sont également mentionnées sur la première page mais le décompte précis intervient en page deux : 700 juifs arrêtés à Berlin, 1 000 à Hambourg ainsi que les pressions de la ville de Munich pour que les juifs s'expatrient. *L'Éclair*, pour autant, n'est pas alarmiste : « Il semble que les organisations du parti n'aient pris cette mesure que pour effrayer les israélites ».

Depuis 1933 et l'accession d'Hitler au pouvoir, *L'Éclair* publie de nombreux articles présentant la situation en Allemagne. Il y relate notamment, et avec inquiétude, les arrestations ou agressions de syndicalistes, partisans communistes et autres opposants politiques. Plusieurs articles se font toutefois l'écho des mesures antisémites sans réelle indignation. Pourtant, d'autres journalistes de toutes nationalités, dont Joseph Kessel dans le journal *Le Matin* (journal d'obédience conservatrice), vont, dès 1932, dénoncer le discours antisémite d'Hitler et la montée du nazisme.

Informer et comprendre pour résister : une action conditionnée par la neutralité relative et la conscience des journalistes.

Document 3 - « L'antisémitisme à travers le Reich », *L'Éclair*, 12 novembre 1938, ADH, 4 MI 186/309.

pour essayer de s'emparer du gé-
 néral Cédillo pendant qu'il est
 encore vivant.
 accord
 t que
 velles
 Italie,
 effet
 s sa
 s de
 Rome.
 O
 n
 r

 nel
 res
 ont
 ois
 de »,
 yées,
 mpar-
 tarif
 non-
 art :
 ate-
 mil-
 erre
 non-
 t le
 nce-
 urs
 de-
 sions
 de
 bres
 una
 qui
 un,
 que
 du
 ion.
 Ré-
 seil

pour essayer de s'emparer du gé-
 néral Cédillo pendant qu'il est
 encore vivant.
 accord
 t que
 velles
 Italie,
 effet
 s sa
 s de
 Rome.
 O
 n
 r

 nel
 res
 ont
 ois
 de »,
 yées,
 mpar-
 tarif
 non-
 art :
 ate-
 mil-
 erre
 non-
 t le
 nce-
 urs
 de-
 sions
 de
 bres
 una
 qui
 un,
 que
 du
 ion.
 Ré-
 seil

L'ANTISÉMITISME A TRAVERS LE REICH

**“ Le gouvernement du Reich
 va résoudre la question juive
 en conformité avec les sentiments
 du peuple
 allemand...
 ... non par la force
 mais par la voie
 légale ”**

**Il a déclaré le D^r Goebbels
 à la presse
 en tentant de justifier
 et d'excuser les graves
 représailles de jeudi,**

ARRESTATIONS MASSIVES D'ISRAËLITES

Commentaires sévères de la presse étrangère

Berlin, 11 novembre.
 Emu des commentaires hostiles qui
 ont paru dans les journaux étrangers
 sur les manifestations antisémitiques
 d'hier, M. Goebbels a convoqué cet
 après-midi, les représentants de la
 presse, afin, a-t-il dit, de dissiper
 quelques malentendus.
 Le ministre de la Propagande a d'a-
 bord annoncé que dans les jours pro-
 chains, le Gouvernement du Reich
 chercherait à résoudre la question
 juive à sa manière, c'est-à-dire en
 conformité avec les sentiments du peuple
 allemand. Puis, il a cru devoir protes-
 ter contre les insinuations de certains
 organes de la presse étrangère, selon
 lesquelles les manifestations antisé-
 mitiques auraient été organisées.

« Si je les avais organisées, a dit
 M. Goebbels, elles auraient eu un tout
 autre caractère, et un tout autre ré-
 sultat. Je vous assure qu'il ne m'au-
 rait pas été difficile de réunir dans
 les rues de Berlin quatre, cinq, six ou
 sept mille personnes pour manifester
 contre la juiverie. Je le répète : nous
 ne voulons pas résoudre la question
 juive par la force, mais par la voie
 légale. Cependant, je dois dire que
 notre attitude dépendra dans une large
 mesure de l'attitude des juifs à l'é-
 tranger. Et le meilleur conseil que je
 puis leur donner dans l'intérêt de
 leurs coreligionnaires, c'est d'être
 réservés ».

(LIRE LA SUITE A LA 2^e PAGE)



Voici à Berlin la devanture d'un magasin juif saccagée et maculée d'inscrip-
 tions antisémites.
 (Photo France-Press.)

de l'air,
 vents,
 sonne.
 signante
 détache,
 l'éclairant
 tous les
 est écou-
 nt, trou-
 sés des

ANTISEMITISME A TRAVERS LE REICH
**Le calme est revenu
 mais la presse s'efforce de justifier
 en termes outranciers
 les graves incidents de jeudi**

(SUITE DE LA 1^{re} PAGE)

L'aspect de Berlin

Enfin, le ministre a protesté contre
 les affirmations déplorables que les
 magasins juifs saccagés auraient été
 pillés. Il n'a pas caché néanmoins que
 des cas individuels de pillage ont pu
 se produire.

« Il est faux, a-t-il dit, que les pom-
 piers se soient bornés à préserver les
 maisons voisines sans essayer d'étein-
 dre les incendies de synagogues. On
 a également dit que la police n'était
 pas intervenue. C'est inexact. Elle est
 intervenue où elle a pu, mais étant
 donné le nombre considérable d'en-
 droits où les incidents se sont produits
 et les effectifs relativement faibles de
 la police berlinoise, celle-ci a vu son
 action extrêmement limitée ».

Enfin, le docteur Goebbels s'est
 montré particulièrement vexé par cer-
 tains reproches de la presse améri-
 caine qui font un parallèle entre les
 événements de Berlin et les exploits
 des gangsters. « Ces méthodes journa-
 listiques, a dit M. Goebbels, se retour-
 nent contre leurs inspirateurs juifs ».

**Les commentaires
 de la presse internationale**

Paris, 11 novembre.
 Les actes violents d'antisémitisme,
 dont tout le Reich et l'Autriche ont été
 hier le théâtre, ont suscité dans le
 monde entier une vive émotion et la
 réaction de la presse est unanime.
 Elle est loin d'approuver les incen-
 dies, les scènes de pillage, les arres-
 tations, dont l'occasion a été, le jour
 même, donnée à Paris par un tout jeune
 juif. Parmi les journaux anglo-saxons,
 qui se livrent à des commentaires,
 citons le *Times*, organe conservateur,
 dont la sévérité inaccoutumée n'a
 été touchée les affaires d'Allemagne
 reflète assez bien l'opinion générale
 de la presse britannique : « Aucun
 propagandiste étranger, écrit le *Time*,
 ne pourrait se flatter de avoir réussi
 aux yeux du monde, ne pourrait
 raconter quelque chose de plus horri-
 blant que l'énumération des incendies
 et des brutalités exercées sur des gens
 innocents et sans défense, actes qui
 ont déshonoré l'Allemagne, hier. On
 les autorités allemandes ont été com-
 plètes de ces manifestations, ou elles
 n'ont pas le contrôle, doit elles se van-
 ter, sur l'ordre public ou sur une
 autorité d'apaches. Des millions d'Al-
 lemands doivent abhorrer le deshono-
 reur qui s'attache à leur nom et la
 responsabilité qu'ils ont été amenés
 à partager ».

Non moins sévère est le *Daily Tele-
 graph and Morning Post*, autre orga-
 ne conservateur. Voici ce qu'il dit, ce
 qu'on y lit : « L'Allemagne s'est lais-
 sée aller hier, à une orgie qui fera
 passer un frisson d'horreur sur le
 monde civilisé. Au lieu de condamner
 les attentats, le docteur Goebbels les
 a décriés comme « l'indignation, jus-
 tifiée et compréhensible, du peuple
 allemand devant le lâche assassinat
 d'un diplomate allemand ». La vérité
 est que, les pogroms portent toutes
 les marques d'une soigneuse organi-
 sation, ainsi que d'un patron offi-
 ciel ». De son côté, le *New-York Times*
 se livre aux considérations sui-
 vantes : « Ainsi, un grand gouverne-
 ment qui exerce son pouvoir supré-
 me sur 80 millions d'habitants, qui se
 vante de maintenir l'ordre et aspire
 à tendre cet ordre à toute l'Europe
 Centrale, se venge de l'acte d'un jeu-
 ne homme affolé. Récemment, ce Gou-
 vernement a étendu son domaine avec
 le consentement des puissances occi-
 dentales, qui ont accepté ces victoires
 pacifiques, comme le prélude à un
 apaisement européen. Au lieu d'apan-
 sement on a assisté hier, à des scènes
 qui aucun homme ne peut regarder
 sans honte ».

Après les scènes tumultueuses de la
 journée d'hier la capitale allemande
 paraît ce matin avoir retrouvé son
 calme habituel. Les passants ne s'at-
 trent plus devant les magasins
 juifs éventrés ; les échaux de vitres qui
 jonchaient le sol ont été balayés. Des
 cloisons de maçonnerie ont été hâtive-
 ment édifiées pour cacher aux yeux
 du public l'indescriptible désordre
 qui règne à l'intérieur des boutiques
 saccagées hier.

Dans les grandes artères les com-
 merçants juifs ont apposés sur les lo-
 caux qu'ils occupaient des écriteaux
 où on lit : « Boutique à louer immé-
 diatement ». Sur d'autres magasins
 on peut lire également : « Déjà vendu
 à des aryens ». Il semble que la plu-
 part des israélites renoucent rapide-
 ment à poursuivre leur commerce et
 ne désirent plus s'exposer au renou-
 vellement des scènes dont ils furent
 hier les victimes.

Dans le quartier juif de la Grena-
 diersstrasse, l'action étonnante des
 manifestants a été particulièrement
 violente. L'intérieur des magasins a
 été détruit de fond en comble et les
 objets les plus divers ont été entassés
 dans la rue. Ce matin le feu a été
 mis à ces débris de débris, d'où
 la fumée s'éleva encore.

**Violents commentaires
 du Volkische Beobachter**

La presse allemande s'efforce de
 justifier, parfois en termes outran-
 ciers, les graves incidents d'hier. Le
 journal de la violence revient au
Volkische-Beobachter. Ce journal, qui
 a déjà reflété à maintes reprises la
 pensée des dirigeants du Reich, écrit
 notamment :

« Il convient de dire de la manière
 la plus énergique que si de nouvelles
 provocations de la juiverie interna-
 tionale se produisent, le peuple alle-
 mand ne procédera pas avec autant
 de douceur dans le règlement de
 compte avec les malfaiteurs. Les meur-
 tres de Paris devront avoir augmenté
 dans le monde juif et dans la presse
 internationale juive d'excitation la
 conviction qu'à l'extérieur même des
 frontières allemandes, une action de
 défense générale commencée à s'orga-
 niser contre ce peuple parasite indé-
 sirable ».

**Sept cents Israélites
 ont été arrêtés à Berlin...**

A Berlin et aux environs de non-
 heux anglais banquiers et avocats
 juifs ont été arrêtés à leur domicile.
 Dans les milieux généralement bien
 informés on évalue le nombre des ar-
 restations, à Berlin, à environ 700.

...Un millier à Hambourg

D'autre part, près de mille israéli-
 tes auraient été arrêtés à Hambourg,
 au cours de rafles qui ont été opé-
 rées parmi la population juive du
 grand port allemand.

L'exode des Juifs de Munich

L'ordre donné aux juifs de quitter
 Munich dans les 48 heures, émane de
 diverses organisations locales nazi-
 onales-socialistes, mais n'a pas été
 sanctionné par la police. Les autorités
 policières ne confirment pas cet or-
 dre, mais des juifs n'en ont pas
 moins quitté la ville. D'autres se sont
 rendus au siège de la Gessino du lieu
 où ils pouvaient se rendre et où il
 leur serait désormais permis de rési-
 der.

Il semble que les organisations du
 parti n'aient pris cette mesure que
 pour effrayer les israélites.

ISEURS

abré.
 enant à
 nt arri-
 tion des
 lieu au

La résistance des réseaux : l'exemple de Sabine Zlatin

Fiche 3

Document 4 - Extrait d'une lettre du préfet de l'Ain, envoyé à son homologue de l'Hérault, autorisant Sabine Zlatin, infirmière et directrice de la Maison d'enfants de Lodève, à transférer cette maison à Izieu, 5 mai 1943, ADH, 83 W 10

Sabine Chwast est née en 1907 à Varsovie (Pologne). Elle a un père d'origine russe et une mère issue d'une ancienne famille juive de Séville. Très jeune, Sabine souffre de l'antisémitisme. Fuyant son pays d'origine, elle se réfugie en France. Étudiante à Nancy, Sabine y rencontre Miron Zlatin, un autre étudiant originaire des pays de l'Est. Ils se marient en 1927. En mai 1940, l'avancée rapide de l'armée allemande les pousse à fuir. « Regardant la carte, Miron et moi avons décidé de nous diriger vers Montpellier », raconte-t-elle sans ses *Mémoires*¹. Au début de la guerre, Sabine Zlatin rejoint la Croix-Rouge comme infirmière. Dans l'Hérault, elle travaille dans un hôpital militaire. La mise en place du régime de Vichy entraîne des mesures d'internement qui touchent un grand nombre d'étrangers qualifiés d'« indésirables ». La montée en puissance d'un antisémitisme d'État caractérise la période. Écartée de l'hôpital en raison de ses origines juives, Sabine Zlatin entend agir. Il existe alors à Agde un camp de réfugiés étrangers. Construit en 1939 pour accueillir les Espagnols lors de la *Retirada*, il s'étend sur trente hectares. On y dénombre près de 25 000 réfugiés à la veille de la guerre. Les baraques sont exigües, mal chauffées, mal isolées. L'approvisionnement en eau est difficile. Les problèmes de ravitaillement, particulièrement criants dans la région, créent un climat de tension extrême. Les vagues de persécutions sous le régime de Vichy touchent les étrangers et notamment les juifs qui sont parqués dans ce gigantesque camp. Après avoir reçu un agrément de la préfecture, Sabine Zlatin devient l'assistante sociale et l'infirmière militaire du camp d'Agde. Elle intervient deux ou trois fois par semaine dans ce lieu de triste mémoire aujourd'hui détruit. Très vite, l'infirmière s'efforce de sortir quatre ou cinq enfants à chaque visite qu'elle remet à l'Œuvre de Secours aux enfants (O.S.E.). Cette organisation, active à l'échelle internationale, est chargée de protéger les enfants juifs sur le plan social, médical en garantissant leur sécurité. Un réseau de solidarité se constitue pour placer les enfants dans des familles de la zone libre. Certains fuient en Suisse ou aux États-Unis.

En avril 1943, Sabine Zlatin quitte Montpellier avec son mari en emmenant dix-sept enfants de 4 à 17 ans en zone d'occupation italienne réputée plus tolérante. Ces enfants juifs placés par l'O.S.E. à Campestre, près de Lodève, couraient un grand danger selon Roger Fridrici, le responsable du Bureau des étrangers à la préfecture de l'Hérault. Ce dernier fournit tous les papiers nécessaires pour faciliter leur déplacement. Le chef de service met aussi en rapport Sabine Zlatin avec Pierre-Marcel Wiltzer, le sous-préfet de Belley (Ain), pour trouver une solution de repli viable. Ses efforts sont rapidement récompensés. Dans le courrier du 5 mai 1943, le préfet de l'Ain écrit à son homologue héraultais pour lui indiquer qu'il émet un « avis favorable au transfèrement à Izieu de la Maison d'enfants actuellement installée à Lodève ». Pierre-Marcel Wiltzer a réquisitionné une vaste maison dans un hameau montagnoux qui servait durant l'été de colonie de vacances. Grâce à l'O.S.E., il y a bientôt quatre-vingt enfants rassemblés dans ce que Sabine Zlatin désigne sous le nom de « Colonie d'enfants réfugiés de l'Hérault ». Son mari Miron s'occupe du ravitaillement en nouant des contacts avec le maquis. Si certains réfugiés partent en Suisse ou dans des institutions catholiques et protestantes, il reste le 6 avril 1944 encore quarante-quatre enfants. C'est le jour où Klaus Barbie, le chef de la Gestapo de Lyon, et ses hommes arrêtent les enfants ainsi que plusieurs adultes dont le mari de Sabine Zlatin. Transférés à la prison de Montluc puis à Drancy, ils sont déportés le 15 avril 1944 à Auschwitz. Tous sont exterminés dès leur arrivée dans le camp, hormis une monitrice : Léa Feldblum. Après la rafle, Sabine Zlatin n'abdique pas. Elle accentue les activités clandestines. La Gestapo l'arrête. Elle est torturée mais parvient à s'échapper. En 1987, Klaus Barbie est, entre autre, jugé pour cette rafle et condamné pour crime contre l'humanité.

¹ . Sabine Zlatin, *Mémoires de la « Dame d'Izieu »*. Avant-propos de François Mitterrand, Paris, Gallimard, 1992, p. 30.

Document 4 - Extrait d'une lettre du préfet de l'Ain, envoyé à son homologue de l'Hérault, autorisant Sabine Zlatin, infirmière et directrice de la Maison d'enfants de Lodève, à transférer cette maison à Izieu, 5 mai 1943, ADH, 83 W 10

L/O
1^{re} Division
Bureau
BOURG, le 5 Mai 1943
Ref: n° 1477/1c

Le Préfet de l'Ain
à Monsieur le Préfet de l'HERAULT
OBJET : Transfert dans le Département
de l'Ain d'une "Maison d'Enfants"
installée à Lodève
Références : Votre lettre (1^{re} Division-
3^o Bureau) du 9/3/1943
Votre lettre (Inspection de la
Santé) du 16 Avril 1943
J'ai l'honneur de vous faire connaître
que j'émetts un avis favorable au transfert
à Izieu (Ain) de la "Maison d'Enfants" actuelle-
ment installée à Lodève.
Je vous serais obligé de vouloir bien
en informer Mme ZLATIN, infirmière C.R.F., 2 rue
Petit St Jean à Montpellier, qui m'avait saisi
d'une requête à ce sujet et lui signaler que,
d'après les indications données par l'Inspec-
teur de la Santé de mon département, l'immeuble
dont l'occupation a été envisagée pour abriter
les enfants à Izieu ne se prête pas à leur
hébergement en mauvaise saison.

L'abbé Prévost : un maillon essentiel du réseau mis en place par Sabine Zlatin

Fiche 4

Document 5 – Buste de l'abbé Charles Prévost situé dans « L'Enclos Saint-François » à Montpellier, ADH, photographie de Virginie Louis.

Document 6 - Plaque fixée sur le mur de « L'Enclos Saint-François » à Montpellier rappelant le rôle joué par l'abbé Prévost auprès de Sabine Zlatin, ADH, photographie de Virginie Louis.

Né à Montpellier en 1870 dans une famille d'industriels, Charles Prévost entame une carrière d'avocat à Paris. Sa vocation sacerdotale se dessine seulement à l'âge de 28 ans. Celui qui officie dans son diocèse d'origine reprend en main, à la demande de l'évêché, un orphelinat qui rencontre des difficultés de gestion. L'abbé Prévost développe alors ce que l'on appellera « l'Enclos Saint-François ». Il crée à Montpellier une maison d'apprentis et un établissement scolaire qui comprend une école, un collège et un lycée. Celui-ci acquiert rapidement un grand renom. Les enfants de la bourgeoisie régionale s'y pressent, ce qui lui permet de financer les études des orphelins les plus méritants. Amateur d'art et de musique sacrée, l'homme d'Église ne cesse de voir son aura s'accroître dans la société locale.

Sabine Zlatin le rencontre en 1941 et noue de bonnes relations. Quelques mois plus tard, le prêtre l'épaula dans son combat en hébergeant des enfants juifs au sein de « l'Enclos Saint-François » qui, se situant à proximité du siège de la Gestapo, ne peut être qu'une cache provisoire. L'homme d'Église envisage une autre solution. Dans ses *Mémoires*, Sabine Zlatin se souvient des mots prononcés à l'époque par l'ecclésiastique : « Nous avons un sanatorium à Palavas-les-Flots. Il est libre pour le moment. Vous pouvez en disposer. Mais n'y laissez pas les enfants trop longtemps »¹. Ce fut un lieu de transit pour les enfants libérés des camps d'Agde et de Rivesaltes et en voie de répartition dans d'autres maisons de l'O.S.E. Devant Sabine Zlatin, l'abbé donne des consignes strictes à la mère supérieure en charge de l'établissement spécialisé dans le traitement de la tuberculose : « Ces enfants sont juifs. Vous ne les emmènerez pas à la messe le dimanche. Débrouillez-vous »².

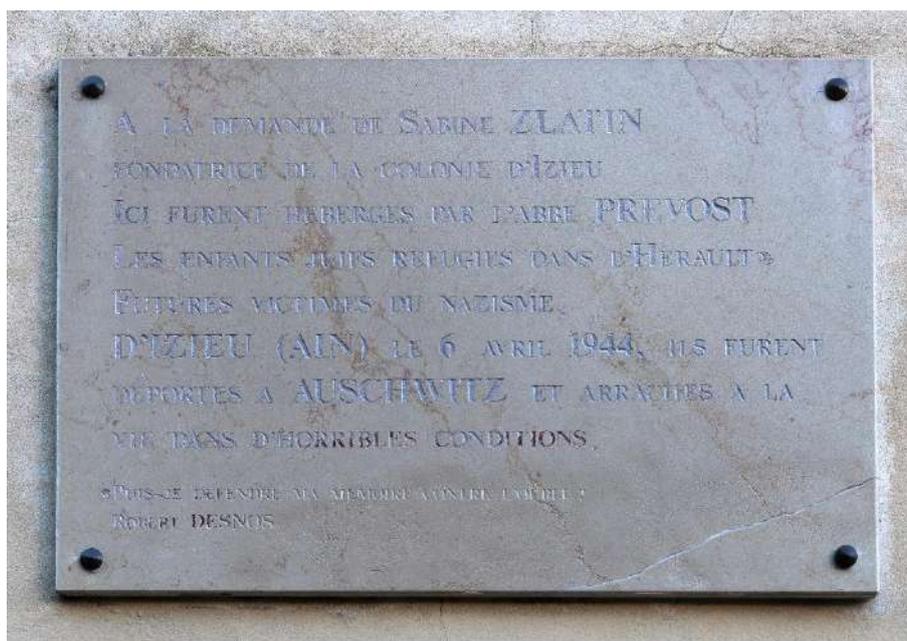
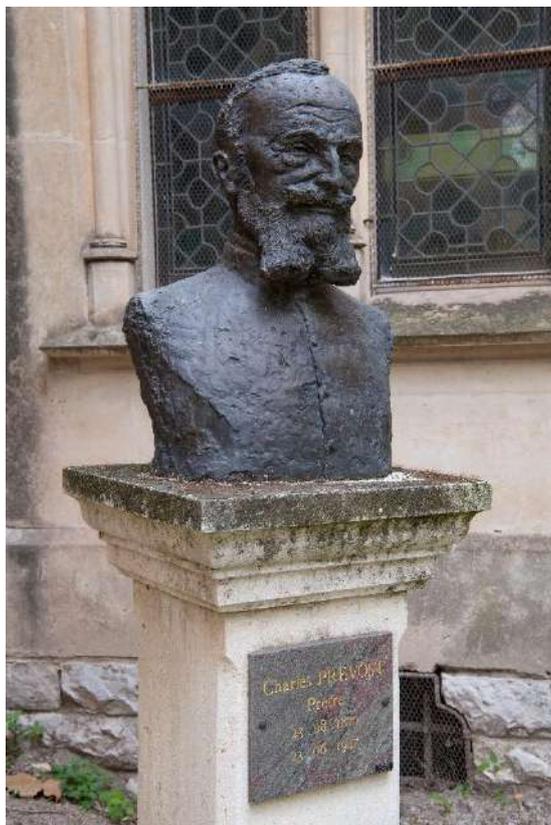
L'occupation militaire de la zone Sud à partir de novembre 1942 bouscule les plans de Sabine Zlatin. L'O.S.E. liquide peu à peu toutes ses maisons, dont celles situées dans l'Hérault. Durant le printemps 1943, elle décide avec son mari, Miron, de gagner la zone italienne pour protéger les enfants. C'est l'Ain, et plus précisément la commune d'Izieu, qui retient leur attention. Ils s'installent dans une vaste maison qui sert de colonie de vacances pour une association catholique de Lyon avec l'appui de Pierre-Marcel Wiltzer, le sous-préfet de Belley. À l'écart, dans un hameau montagnoux, le lieu se prête bien aux activités clandestines de Sabine Zlatin qui le baptise la « Colonie des enfants réfugiés de l'Hérault ».

¹ . Sabine Zlatin, *Mémoires de la « Dame d'Izieu »*. Avant-propos de François Mitterrand, Paris, Gallimard, 1992, p. 38.

² . *Ibid.*

Document 5 – Buste de l'abbé Charles Prévost situé dans « L'Enclos Saint-François » à Montpellier, ADH, photographie de Virginie Louis.

Document 6 - Plaque fixée sur le mur de « L'Enclos Saint-François » à Montpellier rappelant le rôle joué par l'abbé Prévost auprès de Sabine Zlatin, ADH, photographie de Virginie Louis.



« La population fait ce qu'elle peut pour les soulager et calmer leur chagrin »

Fiche 5

Document 7 – Lettre saisie par les agents du service des « contrôles techniques » évoquant des enfants juifs hébergés à Palavas-les-Flots, 30 août et 1^{er} septembre 1942, ADH, 18 W 284.

Le régime de Vichy réactive, et renforce le service du contrôle postal qui existait durant la Première Guerre mondiale avec, pour objectif, de cerner ce que pensent véritablement les Français. Pétain met ainsi en place un organisme secret qui s'appelle le service des « contrôles techniques ». Chaque courrier intercepté donne lieu à une fiche spécifique sur laquelle on mentionne les noms de l'expéditeur, du destinataire, la date du document, celle de l'interception et la décision prise à l'égard du courrier saisi. Dans la correspondance saisie le 1^{er} septembre 1942, une habitante de Palavas-les-Flots (« Mademoiselle G. Marcus ») s'adresse à une dénommée « F. Litvin » installée dans l'hôtel de Vienne à Confolens (Charente). Deux extraits retiennent l'intérêt de l'espion à l'origine de la fiche.

À la suite d'une rencontre avec une responsable de l'Œuvre de secours aux enfants (O.S.E.), Mademoiselle Marcus lui confie que 4 000 enfants juifs devraient arriver de la zone occupée, tout en la rassurant : « vos deux chéris vous seront rendus et soyez assurée que rien ne sera négligé de ma part pour arriver au but ». Ce passage ne contient pas d'autres informations.

Dans le second extrait, le sort des enfants, dont les parents ont été déportés ou internés, préoccupe particulièrement la rédactrice de la lettre. « Ici, c'est la désolation, 82 enfants sont seuls dans une maison isolée, entretenue par l'O.S.E., [d'autres] dorment sur la plage comme des bêtes traquées ». On évoque ici deux lieux de refuge. Le premier s'appelle le « Saint-Roch ». Il est mis à la disposition de l'O.S.E. par l'abbé Prévost, le fondateur de « L'Enclos Saint-François » à Montpellier. Le prêtre épaulé Sabine Zlatin. Cette infirmière de la Croix-Rouge multiplie les opérations clandestines visant à sauver des enfants juifs internés notamment dans le camp d'Agde. Les autorités policières signalent dans un rapport du 24 septembre 1942 que « 75 juifs étrangers s'y trouvaient au début du mois de septembre 1942 (...). La directrice de l'établissement est Mme Zlatin. Elle remplit sa mission bénévolement »¹. Le commissaire présente cet espace comme une « colonie de vacances d'enfants israélites français et étrangers »². La police, qui observe attentivement les faits et gestes des occupants, loue leur comportement : « les enfants sont bien soignés, bien nourris, ne sortent qu'accompagnés et ne se livrent à aucune fugue, ni à aucun vagabondage »³. La colonie dispose d'un autre bâtiment : dans le « Chalet des Muriers (annexe Solarium Marin) vivent 13 autres enfants israélites dont les parents ont été appréhendés fin août »⁴ signale l'auteur du rapport. On évoque ici l'importante rafle qui touche tout le sud de la France. La Palavasienne termine son propos par une note d'espoir en soulignant que « dans l'ensemble, la population fait ce qu'elle peut pour les soulager et calmer leur chagrin ». Une solidarité discrète et efficace voit ainsi le jour au sein de la communauté locale pour aider ces enfants âgés de 3 à 15 ans.

¹ . Rapport du commissaire principal, chef de service des Renseignements généraux de Montpellier à l'Intendant régional de police, 24 septembre 1942. ADH, 18 W 284.

² . *Ibid.*

³ . *Ibid.*

⁴ . *Ibid.*

Document 7 – Lettre saisie par les agents du service des « contrôles techniques » évoquant des enfants juifs hébergés à Palavas-les-Flots, 30 août et 1^{er} septembre 1942, ADH, 18 W 284.

CONFIDENTIEL		DÉCISION : <u>Acheminement</u>
En aucun cas il ne doit être fait directement état auprès de tiers de la présente inter- ception, qui ne vaut que comme une indication dont la source n'a pas à être révélée.		Date de l'interception : <u>1.9.42</u> Date du document : <u>30.8.42</u>
N° <u>1-2075</u>		
EXPÉDITEUR	INTERMÉDIAIRE	DESTINATAIRE
Melle G. MARCUS 8, Villa Topaze <u>PALAVAS-LES-FLOTS</u>	IF	F. LITVIN Hôtel de Vienne <u>CONFOLENS / Charente</u>
RÉSUMÉ :		
Arrivée imminente en zone libre de 4.000 enfants juifs de Zone occupée Bon coeur de la population à leur égard.		
EXTRAIT :		
<p>.....D'autre part, j'ai rencontré une Dame Patronesse de l'O.S.E. qui m'a dit qu'on attendait sous peu 4.000 enfants juifs de la zone occupée pour les diriger sur diverses villes de la zone libre. Mon dossier étant constitué, j'espère être sur la bonne route et arriver à un résultat, mais quand? Voilà la question !..... Vos 2 chéris vous seront rendus et soyez assuré que rien ne sera négligé de ma part pour arriver au but.</p> <p>Ici, c'est la désolation, 82 enfants sont seuls dans une maison isolée, entretenus par l'O.S.E. Ce sont tous des petits dont les parents sont, soit déportés, soit dans des camps. Si vous saviez combien nous avons de la peine de les voir, il y en a de 3 ans jusqu'à 15 ans. Quelques uns plus âgés et Polonais dorment sur la plage comme des bêtes traquées; mais dans l'ensemble la population fait ce qu'elle peut pour les soulager et calmer leur chagrin. Quelle vie!</p>		
DESTINATAIRES		
Inspecteur Régional Montpellier 2 Ex. Préfet de l'Hérault 1 Ex.		

enq. part.
 G. G. Montpellier

L'attitude courageuse de la famille Pallarès qui participe aux sauvetages d'enfants d'origine juive

Fiche 6

Document 8 - Diane Popowski avec Marie-Antoinette Pallarès. Photographie de Renée Pallarès (épouse Pariselle), sans date, archives privées de Renée Pariselle, ADH, 190 PRI 1.

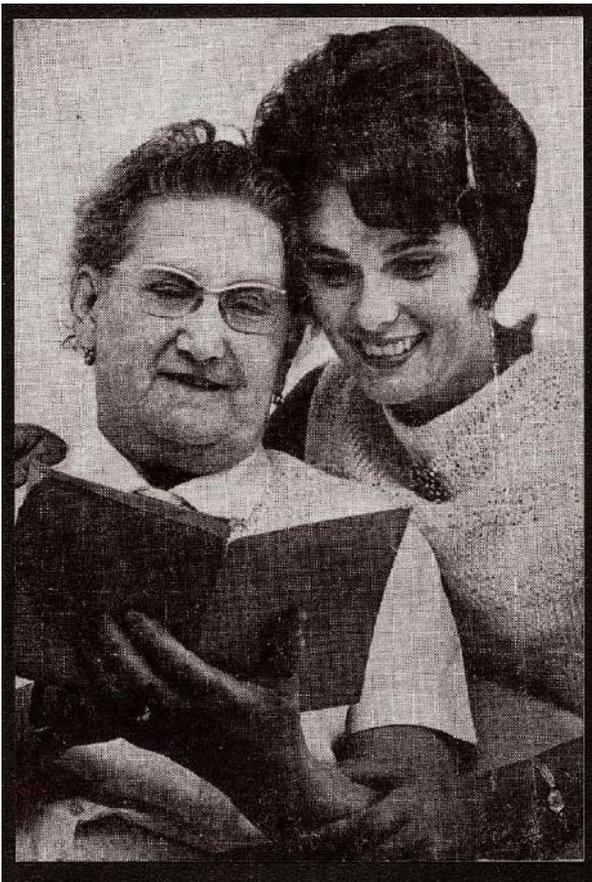
Document 9 - Diplôme de « Juste parmi les Nations » décerné à Marie-Antoinette Pallarès et à ses filles Renée (épouse Pariselle) et Paulette (épouse Roche), 6 novembre 1996, archives privées de Renée Pariselle, ADH, 190 PRI 1.

Pour protéger les enfants que Sabine Zlatin sort discrètement du camp d'Agde, il est indispensable de trouver des familles d'accueil. En 1942, une amie l'incite à rencontrer Marie-Antoinette Pallarès qui vit à Montpellier avec ses deux filles, Paulette et Renée, et son fils Guy. Son mari est alors mobilisé en Afrique du Nord. Cette année-là, une jeune maman d'origine juive implore la représentante de la Croix-Rouge de sauver sa fille qui n'a pas tout à fait deux ans. Elle s'appelle Diane Popowski. Sabine Zlatin la place sur le porte-bagage de son vélo, cachée sous sa cape. L'infirmière lui met du sucre dans la bouche pour l'empêcher de pleurer et ainsi éveiller l'attention des gardiens du camp et la conduit chez Marie Antoinette Pallarès dont les enfants l'adoptent immédiatement et la protègent durant toute la guerre. La famille Pallarès participe à d'autres sauvetages. Ainsi, elle cache le petit Albert Bulka, dit « Coco » et, au mois d'août 1942, Renée aide également à l'évacuation d'une quarantaine d'adolescentes de Montpellier vers un lieu de refuge plus sûr près d'Annecy. Au cours de l'été 1943, Sabine Zlatin demande à Paulette Pallarès, alors âgée de 16 ans, de l'aider à s'occuper de la quarantaine d'enfants héraultais réfugiés depuis peu dans une ancienne colonie de vacances à Izieu (Ain). Renée les rejoint après avoir obtenu son baccalauréat. Leur frère, qui fait du scoutisme, ainsi que Diane, se retrouvent aussi dans ce hameau isolé. Renée apporte dans ses bagages un appareil photo. La cinquantaine de photographies qu'elle prend constitue un témoignage unique sur la vie quotidienne de ces enfants. Ces images sont saisissantes car huit mois plus tard, le 6 avril 1944, Klaus Barbie et les agents de la Gestapo raflent les quarante-quatre enfants protégés par Sabine Zlatin - parmi lesquels se trouve Albert Bulka - ainsi que les sept adultes présents à ce moment-là. Ils sont assassinés à Auschwitz dès leur arrivée. Seule Léa Feldblum, monitrice à la colonie, échappe à la mort. C'est seulement en 1983 que Klaus Barbie est arrêté en Bolivie. Quatre ans plus tard, à son procès, il est déclaré coupable de dix-sept crimes contre l'humanité et condamné à la prison à perpétuité. Grâce aux photographies prises par Renée Pallarès, l'avocat et historien Serge Klarsfeld réussit à identifier la plupart des enfants d'Izieu, victimes de la barbarie nazie.

Pour sa part, Diane reste à Montpellier dans la famille Pallarès jusqu'en 1949. Son père rescapé d'Auschwitz vient alors la chercher. Elle apprend que sa mère a été fusillée dans le même camp d'extermination. Diane s'installe au Canada. Les liens étroits avec sa famille d'adoption perdurent encore aujourd'hui avec les descendants de cette famille montpelliéraine. En 1996, Marie-Antoinette, Paulette et Renée reçoivent le titre de « Juste parmi les Nations » pour avoir « sauvé des juifs persécutés pendant la période de la Shoah en Europe ». C'est la plus haute distinction civile de l'État d'Israël. « Quiconque sauve une vie sauve l'univers tout entier » peut-on lire sur les médailles délivrées par Yad Vashem, l'Institut international pour la mémoire de la Shoah. Leurs noms ainsi que celui de 28 000 hommes et femmes ayant œuvré dans le monde pour sauver des Juifs durant la Seconde Guerre mondiale sont gravés sur les murs du jardin des Justes à Jérusalem.

Document 8 - Diane Popowski avec Marie-Antoinette Pallarès. Photographie de Renée Pallarès (épouse Pariselle), sans date, archives privées de Renée Pariselle, ADH, 190 PRI 1.

Document 9 - Diplôme de « Juste parmi les Nations » décerné à Marie-Antoinette Pallarès et à ses filles Renée (épouse Pariselle) et Paulette (épouse Roche), 6 novembre 1996, archives privées de Renée Pariselle, ADH, 190 PRI 1.



Les notices d'exemption à la déportation : Camille Ernst, un fonctionnaire de la préfecture de l'Hérault résistant à la Déportation

Fiche 7

Document 10 – Notice d'exemption de déportation délivrée par Camille Ernst, secrétaire général de la préfecture de l'Hérault, 30 octobre 1942, ADH, 12 W 7.

« Vous aussi, vous êtes un sale gaulliste » : telle est l'interpellation que reçoit Camille Ernst par Max Robert-Sijas, membre du SOL (Service d'Ordre Légionnaire), organisation paramilitaire soutien de l'État français. Le secrétaire général de la préfecture de l'Hérault avait alors tenté de s'interposer, avec le préfet de l'Hérault, entre des résistants manifestant leur patriotisme le 14 juillet 1942 et un contingent du SOL voulant en découdre. Cette phrase révèle à la foule présente une partie des activités secrètes de Camille Ernst, qui doit pourtant dénoncer cette invective comme une insulte au fonctionnaire qu'il est.

La notice d'exemption de déportation est l'une des manifestations de ces actions menées dans l'ombre par Camille Ernst et dont l'objectif est de limiter les déportations des populations ciblées par les rafles d'août 1942 dans le département de l'Hérault. Ces opérations menées par le ministère de l'Intérieur et par le commissariat à la lutte contre le chômage avaient pour objectif l'arrestation et la déportation de juifs étrangers. Cependant les circulaires précisant les modalités de déportation établissent des listes d'exemptions et c'est sur ces dernières que Camille Ernst s'engouffre pour délivrer une série d'exemptions à la déportation. Que ce soit pour des motifs médicaux ou familiaux ou lorsque la nationalité des juifs étrangers n'est pas citée dans la liste des pays dont les ressortissants doivent être soumis à la déportation, le fonctionnaire utilise sa position pour s'opposer aux décisions prises par le gouvernement de Vichy. Résister à la déportation passe ici par l'édition d'actes administratifs qui sauvent, pour un temps, des destins individuels de la déportation.

Le secrétaire général de la préfecture peut compter sur l'appui sans faille de ses supérieurs hiérarchiques, Jean Benedetti, préfet délégué de l'Hérault, et Roger Hontebeyrie, préfet régional, engagés eux-aussi dans cette entreprise périlleuse. Tous trois subissent les attaques incessantes des collaborationnistes qui obtiennent auprès des nazis leur déportation. Au sein du réseau de la préfecture de l'Hérault, un autre homme joue un rôle clé : Roger Fridrici, le responsable du bureau des Étrangers. Ces hauts-fonctionnaires participent à un réseau de résistance visant à noyauter l'administration publique qui a de nombreuses ramifications à l'échelle nationale. Sabine Zlatin souligne dans ses *Mémoires*¹ le rôle joué par ces acteurs de l'ombre.

¹ . Sabine Zlatin, *Mémoires de la « Dame d'Izieu »*. Avant-propos de François Mitterrand, Paris, Gallimard, 1992.

Document 10 – Notice d'exemption de déportation délivrée par Camille Ernst, secrétaire général de la préfecture de l'Hérault, 30 octobre 1942, ADH, 12 W 7.

P.C/M.T.A. Grunbaum 129

ÉTAT FRANÇAIS

Préfecture de l'Hérault

1^{re} Division
3^o Bureau
SERVICE DES ÉTRANGERS.
N°

Sous-préfecture - BEZIERS
ARRIVEE
2 NOV. 1942
N° 12.497
LE PREFET DELEGUE

Montpellier, le 30 OCTOBRE 1942.

à Monsieur le SOUS-PREFET DE BEZIERS.

OBJET : A/S des mesures visant certains israélites.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que les époux GRUNBAUM Jakob , domiciliés à FLORENSAC et TAPPEL Chaskel domiciliés à BEZIERS sont exemptés des mesures de regroupement en raison de la grossesse de Mmes GRUNBAUM et TAPPEL.

Melle LIEBER domiciliée à FLORENSAC présentant également un certificat de grossesse doit bénéficier de la même exemption.

M. WILLIGER demeurant à FLORENSAC présente une attestation de M. le Consul de Hongrie qui le reconnaît comme ressortissant hongrois .En raison de sa nationalité il n'est plus soumis aux mesures de regroupement .

Vous voudrez bien en aviser les services de Police et les intéressés.

P. LE PREFET DELEGUE
LE-Secrétaire Général,
Camille Ernst

Jean Baumel et les résistants de la mairie de Montpellier

Fiche 8

Document 11 – Attestation en faveur de Jean Baumel, délivrée par Henri Pupponi, secrétaire du Comité régional de la Renaissance, 8 octobre 1946, ADH, 321 J (non coté).

Document 12 - Couverture du livre de souvenirs de guerre et de déportation de Jean Baumel, publié en 1974, *De la guerre aux camps de concentration, témoignages*.

Jean Baumel (1907-1977), docteur en droit et docteur ès lettres, est chargé de cours à la faculté de droit d'Alger en 1939. À la déclaration de guerre, il est affecté à Montpellier, comme aide de camp à l'état-major du général commandant la XVI^e région militaire. Démobilisé en 1940, Jean Baumel est nommé, sur sa demande, secrétaire général de la mairie de Montpellier ; il entre dans la Résistance dès l'automne 1940 et participe aux activités clandestines du groupe *Liberté*, animé par le professeur de droit Pierre-Henri Teitgen, puis intègre le mouvement *Combat* d'Henri Frenay. Lors de l'entrée des Allemands en zone Sud, et plus spécifiquement à Montpellier en novembre 1942, Jean Baumel doit répondre aux exigences de l'occupant, notamment en matière de réquisition, tant de logements et cantonnements, que de vivres.

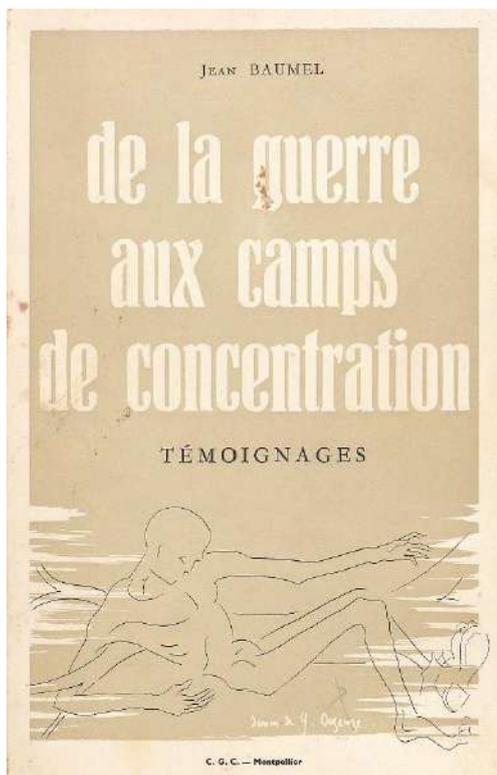
En avril 1943, Jean Baumel intègre le réseau *NAP* (Noyautage des Administrations Publiques) et constitue avec plusieurs collègues de la mairie de Montpellier (Jean Guizonnier, Gaston Combarous...), une cellule efficace, dont il prend la direction, qui s'occupe notamment de fabrication de faux papiers et de faux titres d'alimentation. Dans ses souvenirs¹, il précise : « *La mairie de Montpellier devint un centre important de la zone sud, si ce n'est le plus important, de fabrication de fausses cartes d'identité* ». Ces dernières étaient essentiellement destinées aux juifs traqués et aux réfractaires au STO (service du travail obligatoire) qui commencent dès l'automne 1943 à gagner les maquis naissants.

Membre du réseau *Mithridate*, dirigé en Languedoc par René Serre, commissaire à l'Intendance régionale de police, Jean Baumel fournit également des informations stratégiques à Londres. Arrêté le 22 février 1944 par la Gestapo, torturé et mis au secret, il est déporté le 10 mars 1944 dans les camps de Buchenwald, Flossenburg et Floha. Il n'est de retour à Montpellier qu'en juillet 1945, pesant à peine 37 kilogrammes.

¹ Baumel, Jean, *De la guerre aux camps de concentration – témoignages*, CGC et la Grande Revue, Paris, 1974, 182 pages.

Document 11 – Attestation en faveur de Jean Baumel, délivrée par Henri Pupponi, secrétaire du Comité régional de la Renaissance, 8 octobre 1946, ADH, 321 J (non coté).

Document 12 - Couverture du livre de souvenirs de guerre et de déportation de Jean Baumel, publié en 1974, *De la guerre aux camps de concentration, témoignages*.



COMITE REGIONAL DE
 LA RENAISSANCE
 ex-COMITE REGIONAL de LIBERATION
 pour le LANGUEDOC-ROUSSILLON.
 ---:---:---:

Je soussigné PUPPONI Henri, Secrétaire du COMITE REGIONAL DE LA RENAISSANCE ex-COMITE REGIONAL DE LIBERATION, atteste les états de services suivants de M. Jean BAUMEL, ancien Secrétaire Général à la Mairie de MONTPELLIER, actuellement Inspecteur Général à la Production Industrielle (Cabinet du Ministre);

BAUMEL Jean à Montpellier (Hérault), 8, rue Villefranche.

Membre d'associations clandestines depuis 1940, Arrêté par la Gestapo le 21 février 1944, accusé : d'être chef N.A.P. ville de Montpellier, fausses cartes d'identité (évaluées par les membres de la résistance à 15.000 au moment de son arrestation). Distributions mensuelles de cartes d'alimentation au maquis, cambriolage de centres, en particulier celui de Montpellier : 45.000 cartes en une seule opération. Impressions de tracts, distribution de tracts (il a fait imprimer et distribuer un des tracts les plus violents et les plus agressifs contre l'armée allemande pendant la guerre à Montpellier). Dépôts d'armes, vols d'essence, organisation de l'armée du personnel de la Ville et de la Défense Passive, cours tendancieux à la faculté de droit.

Torturé au cours de ses interrogatoires: 45 jours de cachot.

Déporté à AUSSWITZ, BUCHENVALD, FLOSSENBURG, FLOHR, rapatrié le 15 juin 1945 après typhus (pésant 37 kgs).

A appartenu au groupement "Combat" puis "M.U.R.", depuis sa constitution à Montpellier, Responsable général N.A.P. pour la ville de Montpellier dont il était le Secrétaire Général. Membre du réseau Mithridate. *Arbitraire de la Courte n° 13893*.

Croix de guerre 1945, médaille de la Résistance (rosette), médailles des épidémies pour action dans les camps de concentration, Capitaine de réserve, homologation pour le grade de commandant F.F.I., Chevalier de la Légion d'Honneur (résistance).

Président de l'Amicale des anciens détenus de la prison allemande de la 32^{ème}.

Président de la Fédération Départementale des amicales de réseaux de la France Combattante.

Président de la Fédération de l'Hérault des Officiers de réserve Républicains.

Vice-Président de la Fédération des déportés Politiques et de la résistance.

Réformé de guerre à 65 %

A MONTPELLIER, le 8 octobre 1946.
 signé : *Henri PUPPONI* H.

Une population résistante par les actes : l'exemple de la Lozère en 1943

Fiche 9

Document 13 - Mise en œuvre de la rafle des juifs étrangers de février 1943 : extrait du rapport du préfet de Lozère, 25 février 1943, ADH, 18 W 283.

Après une première rafle opérée en août 1942, les juifs étrangers sont la cible d'une autre opération d'arrestations toujours organisée par les autorités françaises entre les 21 et 23 février 1943. Cette action, exécutée dans l'urgence, touche les hommes âgés de 18 à 65 ans de différentes nationalités (allemande, autrichienne, polonaise, tchèque, russe, des États baltes, belge, hollandaise, yougoslave), pour beaucoup incorporés dans les groupes de travailleurs étrangers, qui doivent être rassemblés dans le camp de Gurs (Pyrénées-Atlantiques, alors Basses-Pyrénées).

Les bilans sont mitigés et les objectifs fixés ne sont pas toujours atteints pour les départements dépendant de la préfecture régionale de Montpellier (Aude, Hérault, Aveyron, Lozère, Pyrénées-Orientales). L'exemple du département de la Lozère permet de mettre en lumière une forme de résistance discrète émanant de la population. Dans leurs rapports du 25 février 1943, le commissaire de police en charge des Renseignements généraux et le préfet de Lozère font part de l'implication des protestants des Cévennes pour contrer les arrestations. « La population qui, dans cette région, compte une grande majorité de protestants, manifeste dans l'ensemble des sentiments fort nets en faveur des juifs ». Ils poursuivent : « Certains d'entre eux, qui se sont soustraits par la fuite, à la mesure d'internement, ont été hébergés par des cultivateurs désireux de les soustraire aux recherches ». Le préfet signale « que les mesures prises à l'encontre des israélites ont provoqué une émotion réelle et une très nette réprobation dans les milieux protestants des Cévennes, chez qui les israélites trouvent une aide et une protection réelles ». Les autorités demeurent impuissantes face à cet élan de solidarité et ne peuvent que le constater.

De l'humanité au sein du Service social des étrangers

Fiche 10

Document 14 - Rapport d'activité mensuel d'un secrétaire assistant du Service social des étrangers, 29 et 31 août 1942, ADH, 15 W 106.

Document 15 - Carnet de notes de Marie-Louise Hirsch, assistante sociale au sein du Service social des étrangers, 1942, ADH, 15 W 125.

Document 16 - Photographie d'identité de Marie-Louise Hirsch, 1942, ADH, 2 W 2387.

Le Service social des étrangers (SSE) est créé en 1941 auprès du Commissariat à la lutte contre le chômage (CLC) afin d'appliquer les dispositions accordant des allocations aux familles des travailleurs étrangers. Les services du SSE assurent l'assistance et la protection des étrangers. Lors de la rafle d'août 1942, ils sont sollicités pour intervenir au sein des camps d'Agde et de Rivesaltes (Pyrénées-Orientales). Le responsable du service rend compte de leur action dans un rapport du 9 septembre 1942 : établissement de listes nominatives, enquêtes auprès des personnes regroupées dans les camps d'Agde et de Rivesaltes afin de vérifier leur situation, intervention auprès des commissions de criblage siégeant dans les camps pour essayer de défendre la cause des juifs arrêtés, contribution à l'amélioration des conditions matérielles dans les camps. « [...] je suis persuadé que les représentants du SSE au camp de Rivesaltes ont mis tout en œuvre pour soumettre à la Commission de criblage les cas des Israélites dont ils avaient la charge, et pour apporter à ceux qui devaient partir le maximum de réconfort et les secours matériels compatibles avec la sévérité de certaines prescriptions ». « [Leur] façon de procéder a eu pour résultat de n'obtenir la libération de certaines personnes qu'à la toute dernière minute alors qu'elles étaient déjà embarquées, mais en toute chose il faut considérer le résultat, et d'après les témoignages que j'ai pu recueillir, l'action du Service Social a été pour tous, réelle et précieuse, et a permis d'obtenir dans des conditions parfois dramatiques, la libération de personnes, qui, sans la présence des délégués de notre service, seraient sûrement parties ».

Dans son rapport mensuel d'activité, un secrétaire assistant témoigne de la sortie d'enfants et de vieillards du camp d'Agde pour être confiés à l'Œuvre de secours aux enfants (OSE) et à Sabine Zlatin. Le 29 août, « je me rends au centre d'israélites de précriblage à Agde pour prendre contact avec Mme Slatin représentante de l'OSE et qui doit prendre en charge les enfants laissés par leur parent et les vieillards qui ont été libérés ». Le 31 août, « je retourne au camp d'Agde et j'accompagne jusqu'à Montpellier les enfants et vieillards pris en charge par l'OSE et qui ont été dirigés sur leur centre de Palavas ou remis aux personnes qui se sont offertes pour les accueillir », peut-on lire dans le rapport. Plusieurs indices montrent également que Marie-Louise Hirsch, assistante sociale au sein de ce service, cherche par tous les moyens à éviter la déportation aux familles victimes des rafles. Les notes extraites de son carnet personnel, probablement prises lors de son intervention dans le camp de Rivesaltes, tendent à confirmer cette hypothèse.

Document 14 - Rapport d'activité mensuel d'un secrétaire assistant du Service social des étrangers, 29 et 31 août 1942, ADH, 15 W 106.

Document 15 - Carnet de notes de Marie-Louise Hirsch, assistante sociale au sein du Service social des étrangers, 1942, ADH, 15 W 125.

Document 16 - Photographie d'identité de Marie-Louise Hirsch, 1942, ADH, 2 W 2387.

RAPPORT D'ACTIVITE

Pierre DEQUIGE - secrétaire assistant.
Equipe Départementale - Hérault - mois d'août 1942

Secrétariat - expédition des affaires courantes, -
ouverture des dossiers de secours -
réception d'étrangers venus solliciter les démarches à
faire pour obtenir leur regroupement. Il s'agit d'Espagnols
intellectuel catalan, incorporé à tort.

le 18/8 enquêtes à LA Peyrade au groupe homogène - entretien avec
le chef de groupe.

La 2^{ème} quinzaine du mois a été prise par la liste affranchi
lites étrangers entrés en France entre le 10 janvier 1936 -
examen de dossiers de l'Hérault, l'Aveyron, la Lozère.

le 21/8 une liste a été remise par mes soins à Mr le S.S.D. de
Rivesaltes.

le 20/8 Mr Simonnet me charge de passer à Mr VAYSSIERE délégué
Départemental de l'Aveyron et de la Lozère, les archives
de ces 2 départements. J'ai établi avec lui les statistiques
de fin de mois et les graphiques de secours de l'Aveyron
et de la Lozère pour le mois d'août 1942.

le 29/8 Suivant directives de Mr le Délégué Régional, je me rends
au centre d'activités de prérehabilitation à Agde pour prendre
contact avec Mme SLATIN représentante de l'O.S.E. et qui
doit prendre en charge les enfants laissés par leur parent
et les vieillards qui ont été libérés.

le 31/8 Je retourne au camp d'Agde et j'accompagne jusqu'à Montpellier
les enfants et vieillards pris en charge par l'O.S.E. et
qui ont été dirigés sur leur centre de Palavas ou remis
aux personnes qui se sont offertes pour les recueillir.

Frais exposés :

trais	216 frs 00
autocar.....	25 " 00
tournées.....	119 " 00
	<u>360 " 00</u>



T.E. Site
Perlmann Israël
finalement Matel
pour enfants René 19 ans
Belge
Claire 16 ans
Pour moi / Marcel 16 1/2
ils restent / Filina 12 ans
avec René ?

Soeurs de la tante
Mrs Kuperman
Belge

Le T.E. détaché à cet
moment au camp d'Agde
& est resté

BEGEL
Hongrois
engagé volontaire légion
Etrangère en 1939
Blessé et prisonnier
en Allemagne
La J. V. aide frères
d'attelage.
Se renseigner Commission
Clemenceau Hérault
femme de nationalité
Belge

Des mouvements clandestins cherchent à éveiller les consciences

Fiche 11

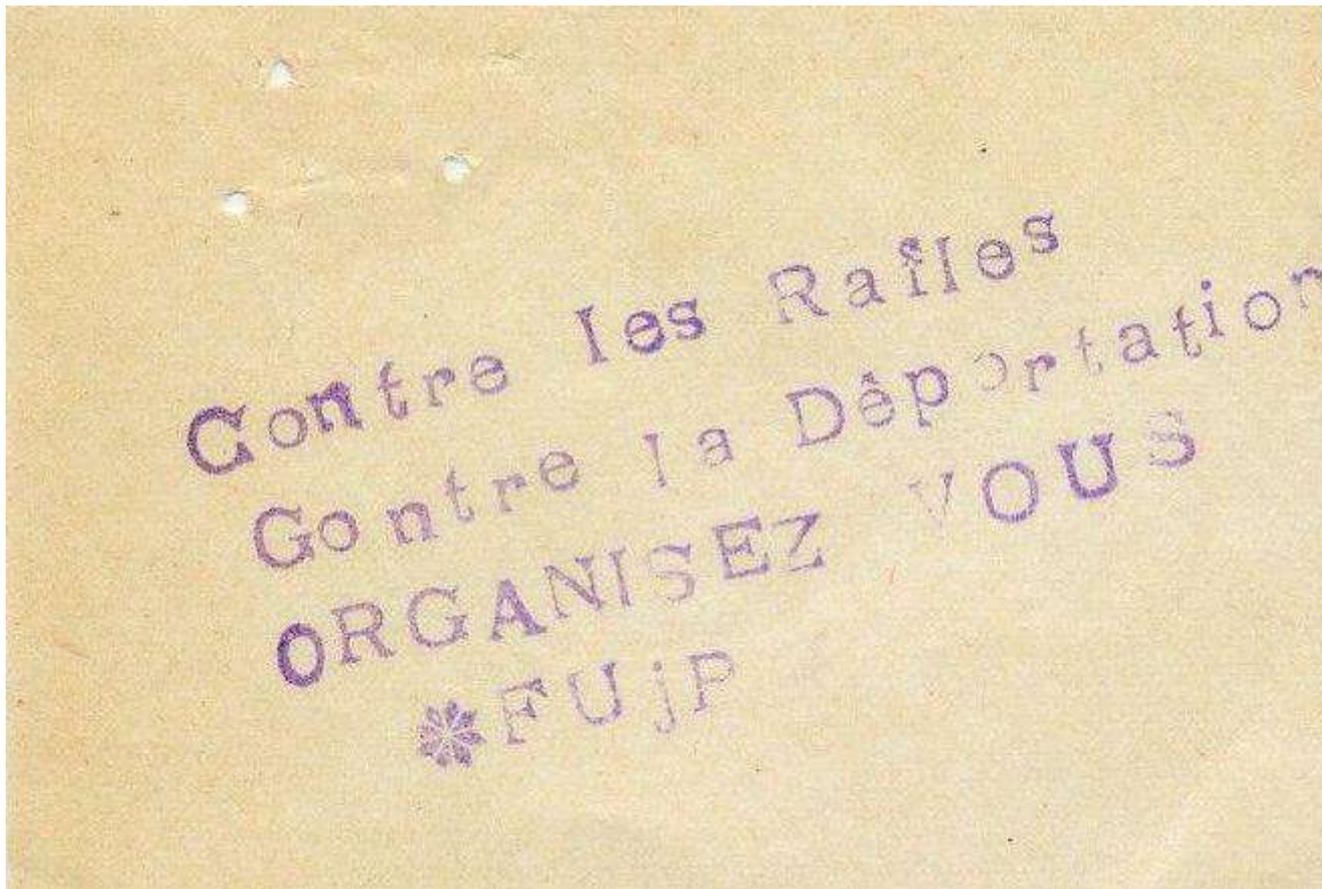
Document 17 – Papillon saisi par les forces de l'ordre rédigé et distribué par les Forces unies de la jeunesse patriotique, vers 1943, ADH, 1000 W 238.

Sur des petits feuillets imprimés (appelés également « papillons »), les mouvements clandestins diffusent des messages pour alerter et mobiliser la population. Dans le cas présent, les Forces unies de la jeunesse patriotique (FUJP) de l'Hérault collent sur les murs ou/et distribuent des papillons sur lesquels on peut lire : « Contre les rafles, Contre la déportation, ORGANISEZ-VOUS / FUJP ». Ce document émane du fonds du cabinet du préfet de l'Hérault. C'est un document saisi par les forces de l'ordre et remis au représentant de l'État dans le département qui, par l'intermédiaire du directeur de cabinet, exerce une surveillance accrue sur l'opinion publique et les mouvements de résistance. Le directeur de cabinet, proche collaborateur du préfet, anime et coordonne l'action des services chargés du respect de l'ordre public et de la protection des personnes et des biens. Il est chargé des dossiers signalés et sensibles et gère l'urgence. Responsable de la communication et des relations extérieures de la préfecture, il organise les déplacements officiels, en liaison avec les cabinets ministériels dont il est un correspondant permanent.

La France connaît depuis le mois de juillet 1942 d'importantes rafles à Paris (16 et 17 juillet 1942 au Vel' d'Hiv) et en région (dont le 26 août 1942 dans l'Hérault), qui concernent d'abord les juifs étrangers réfugiés en France puis les Français de confession juive, quel que soit leur âge et sans distinction. Des camps d'internement et de transit sont organisés un peu partout sur le territoire national (Drancy, Pithiviers, Aix-les-Milles, Agde, Rivesaltes...) où déportés raciaux, ethniques et politiques se retrouvent, permettant à l'administration un contrôle des situations et la préparation des départs en déportation.

Les Forces unies de la jeunesse patriotique sont un mouvement de résistance français né à la fin de l'année 1943, unifiant un certain nombre de courants déjà existants. Parmi les activités de résistance entreprises, les FUJP rédigent et impriment des journaux clandestins et des tracts pour diffuser des informations contre l'ennemi et le système collaborationniste de l'État français. Si de rares voix s'élèvent contre les rafles ciblant les juifs (dont des membres éminents du clergé catholique, des cultes protestant et juif), l'opinion française se montre beaucoup plus sensible au sort des prisonniers et jeunes français raflés pour aller travailler en Allemagne et/ou requis pour le Service du travail obligatoire (STO). Ce petit feuillet appelant à la résistance des consciences et invitant à l'action, peut dénoncer l'une, l'autre, ou ces deux situations.

Document 17 – Papillon saisi par les forces de l'ordre rédigé et distribué par les Forces unies de la jeunesse patriotique, vers 1943, ADH, 1000 W 238.



Des juifs cachés dans la pension de famille de Suzanne Babut à Montpellier

Fiche 12

Document 18 - Photographie d'Alice et Mireille Radzyner, petites filles juives cachées dans la maison de Suzanne Babut à Montpellier, archives privées de Brigitte Claparède-Albernhe.

Document 19 - Extraits d'un carnet tenu par Suzanne Babut durant la Seconde Guerre mondiale, archives privées de Brigitte Claparède-Albernhe.

Suzanne Babut naît à Montpellier en 1897 dans une famille protestante. C'est la petite-fille du célèbre botaniste montpelliérain Émile Planchon. Elle épouse à l'âge de vingt ans Ernest Babut, un spécialiste de l'histoire du christianisme qui enseigne à la faculté des Lettres. Comme de nombreux poilus, son mari décède au cours de la Première Guerre mondiale. Dans les années vingt, Suzanne Babut entreprend des études d'infirmière, tout en militant pour le pacifisme, l'égalité avec les hommes et pour le droit de vote des femmes. Elle gère une pension de famille située 5 chemin de Nazareth. Quand éclate la Seconde Guerre mondiale, la Montpelliéraine y cache des juifs afin de les protéger de la déportation. Cette maison se trouve non loin du quartier général de la Gestapo et de la caserne de Lauwe réquisitionnée par la Milice. Par exemple, Suzanne Babut héberge en toute discrétion les membres de la famille Radzyner, du début de l'année 1944 à la fin de la guerre. Aujourd'hui encore, les témoignages de Serge Radzyner et de sa sœur Mireille sont une source précieuse pour mesurer l'action résistante de Suzanne. « Moi, je suis née en 1942. Mais j'ai des souvenirs très précis de cette maison »¹ raconte-t-elle en ce début d'année 2023.

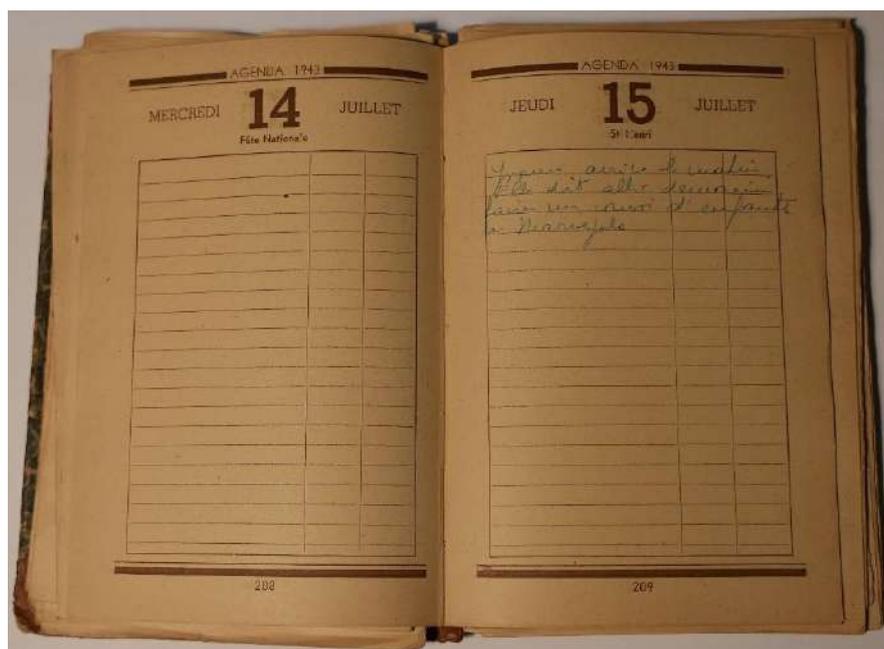
Pendant les années noires, Suzanne Babut rédige des carnets qui sont d'une importance considérable pour l'étude du sauvetage des juifs dans la région et dans l'espace plus élargi des Cévennes. On y découvre une femme courageuse, forte, libre, fidèle : non pas une héroïne qui aurait agi seule, mais une personnalité bien insérée dans divers réseaux sociaux et confessionnels. Les carnets attestent de l'existence d'un réseau entre la pension Babut et la commune de Ganges où résidaient Yvonne Planchon, sa sœur, ainsi que le pasteur et résistant Jacques Martin.

Suzanne Babut est l'une des quelques 400 Français de confession protestante qui ont été nommés « Justes parmi les nations ».

¹ . Brigitte Claparède-Albernhe, *Suzanne Babut, une Juste montpelliéraine*, préface de Patrick Cabanel, Castelnau-le-Lez, Éditions du Musée, 2023.

Document 18 - Photographie d'Alice et Mireille Radzyner, petites filles juives cachées dans la maison de Suzanne Babut à Montpellier, archives privées de Brigitte Claparède-Albernehe.

Document 19 - Extraits d'un carnet tenu par Suzanne Babut durant la Seconde Guerre mondiale, archives privées de Brigitte Claparède-Albernehe.



L'engagement courageux de l'Héraultaise Marie Sagnier dans le Cantal

Fiche 13

Document 20 – Livret rendant hommage à Marie Sagnier (1898-1996) réalisé par les élèves et les professeurs du lycée René-Gosse de Clermont-l'Hérault, 2008, archives privées de Françoise Couderc.

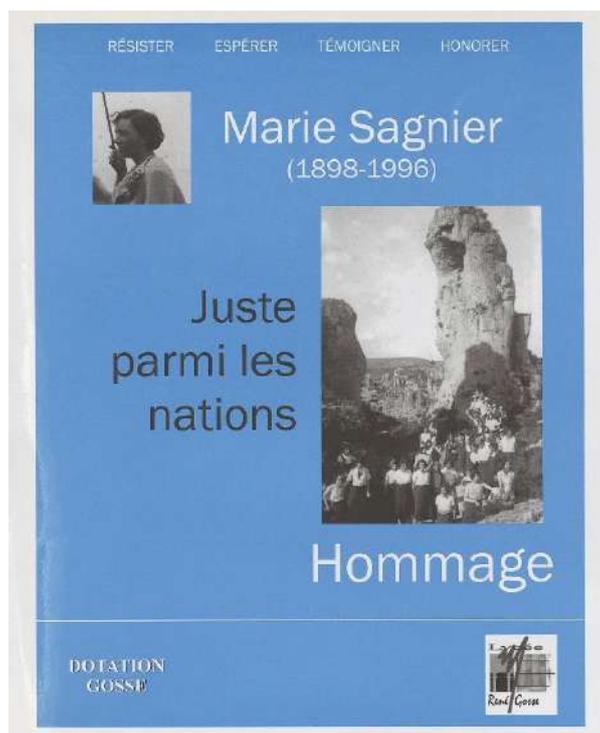
Document 21 – Photographie d'une plaque rendant hommage à Marie Sagnier (1898-1996), archives privées de Françoise Couderc.

En janvier 2007, Simone Veil lors d'une cérémonie au Panthéon en hommage aux Justes prononce ces mots : « Les Justes de France pensaient avoir simplement traversé l'histoire, en réalité ils l'ont écrite ». C'est le cas de Marie Sagnier, ancienne directrice du lycée de Clermont-l'Hérault entre 1945 et 1958. Native de Saint-Pons-de-Mauchiens en 1898, Marie Sagnier est un pur produit de l'école républicaine. Elle obtient le certificat d'études à 11 ans, le brevet élémentaire à 15 ans et réussit le concours de l'École normale le 14 juillet 1914. Nommée institutrice à Marsillargues en 1916, Marie Sagnier poursuit à Montpellier un cursus universitaire à la faculté des Sciences et obtient une licence de mathématiques. S'ensuit un parcours de professeure dans différentes villes. En 1940, sur ordre du gouvernement de Vichy, elle est nommée directrice d'un établissement de jeunes filles à Murat dans le Cantal, où elle reste jusqu'en 1945.

C'est dans cette ville, durant ces années sombres, que Marie Sagnier, au péril de sa vie s'engage à sa façon dans le combat contre le nazisme. Elle y rencontre Alice Ferrières, originaire de Sumène dans le Gard. Celle-ci, professeure de mathématiques très tôt révoltée par les mesures prises par le gouvernement de Vichy à l'encontre des juifs, écrit dès 1941 au rabbin de Clermont-Ferrand et au comité israélite de Nîmes pour proposer son aide aux familles juives. Se trouve aussi dans cet établissement Marthe Cambou, professeure de français. À partir de novembre 1942, ces trois femmes accueillent, cachent et soignent à l'internat six petites filles juives : Erna et Ruth Cizner, Jeannette Reitan, Solange Leuchter, Yvette et Jacqueline Grimbault. Elles protègent aussi des fillettes juives vivant dans leur famille. Grâce au courage de ces femmes, aucun enfant n'est arrêté, ni aucune des familles juives dont elles se sont occupées. Alice Ferrières reçoit le titre de « Juste parmi les Nations » en 1964, Marie Sagnier en 1983 et Marthe Cambou en 2004.

Document 20 – Livret rendant hommage à Marie Sagnier (1898-1996) réalisé par les élèves et les professeurs du lycée René-Gosse de Clermont-l'Hérault, 2008, archives privées de Françoise Couderc.

Document 21 – Photographie d'une plaque rendant hommage à Marie Sagnier (1898-1996), archives privées de Françoise Couderc.



La fabrication d'objets dans les camps : un acte de résistance symbolique

Fiche 14

Document 22 - Cœur gravé d'André Pic, Centre régional d'histoire de la Résistance et de la Déportation de Castelnaud-le-Lez, photographie de Christophe Cordier, ADH.

Document 23 - Carnet d'adresses de Suzanne Pic, Centre régional d'histoire de la Résistance et de la Déportation de Castelnaud-le-Lez, photographie de Christophe Cordier, ADH.

Le Centre régional d'histoire de la Résistance et de la Déportation de Castelnaud-le-Lez conserve une série d'objets fabriqués par des résistantes et des résistants internés dans les camps nazis. Conçus dans des conditions sommaires, à partir de matériaux de fortune, ils permettent de mobiliser une technique et des gestes autrefois acquis. Ces traces matérielles portent l'espoir que quelque chose d'humain ait en eux survécu à cette entreprise de destruction.

André Pic est né le 23 janvier 1913 à Saumane, dans le Gard. Mobilisé en 1940, il est précocement démobilisé à la naissance de son troisième enfant. André Pic s'engage dans de nombreuses actions de résistance : coup de main dans les mairies pour approvisionner le maquis en tickets de rationnement, sabotage de voies ferrées, bombes au domicile de collaborateurs. Arrêté en avril 1944 puis transféré à Compiègne (Oise) et à Buchenwald, André Pic devient le matricule 51197. À un moment indéterminé, il sculpte au couteau un cœur, dans un bois de chêne réputé être une partie du fameux chêne sous lequel Goethe venait chercher l'inspiration et qui se trouve à l'intérieur du camp de Buchenwald. Au centre, le trèfle à quatre feuilles, signe d'espoir, porte les initiales de son épouse (« L ») et de leurs quatre enfants (« A » pour Andrée, « M » pour Maryvonne, « C » pour Christian et « S » pour Sylvette). Sur les chants, il inscrit « Buchenwald » d'un côté et son matricule de l'autre. L'objet témoigne à la fois de l'espoir de revoir sa famille, son souvenir, qui permettent à un prisonnier d'endurer les conditions de son internement, mais aussi de la marque indélébile que laisse dans le cœur d'un homme son passage dans un camp de travail nazi.

Suzanne Pic, plus tard épouse Orts, naît à Sète, le 12 avril 1927. Lorsque la France capitule en 1940, elle est lycéenne à Mâcon (Saône-et-Loire). Son engagement débute aux côtés de son frère, très actif dans le groupe gaulliste de son lycée de garçons : Suzanne aide à l'impression puis à la distribution des tracts. Elle participe à la collecte d'armes qu'elle cache dans la maison familiale. À partir de 1943, Suzanne Pic est agent de liaison du maquis de Beaubéry où se trouve son frère. Elle est arrêtée par la Gestapo le 21 mai 1944 à Perpignan (Pyrénées-Orientales) alors qu'elle s'apprête à transmettre des plans et le relevé des mouvements de troupes allemandes. Elle subit alors humiliations et violences et est transférée à Romainville (actuelle Seine-Saint-Denis) le 7 juin, puis à Sarrebrück, Ravensbrück, puis Buchenwald. Pour tenir, Suzanne Pic vole du papier à l'usine d'armement où elle travaille et y rédige les recettes de cuisine dont elle se souvient, fait la liste de sa future garde-robe ou reproduit son carnet d'adresses. Ce dernier, comme la pochette, sont tissés à partir de brins extraits des pailles présentes dans les barraques. Pour la couverture du carnet d'adresses, le travail de tissage reproduit un motif de chevrons polychrome. La pochette, elle, est réalisée avec une technique sophistiquée de tissage ajouré qui rappelle la broderie. Le « P » rouge est une référence à son nom de naissance et correspond à l'usage de broder le linge avec un monogramme. Ces techniques demandent patience et minutie. Ces objets, au premier abord inutiles dans les camps, y font entrer un peu de la vie d'avant. Ils permettent sans doute à Suzanne de constater que les conditions de vie et de travail qu'elles endurent dans le *Kommando* de Leipzig n'ont pas totalement anéanti la jeune fille qu'elle est alors. À la libération des camps, Suzanne est d'abord témoin des violences commises par les Soviétiques. Finalement prise en charge par les Américains, elle est de retour à Paris le 18 mai 1945.

Document 22 - Cœur gravé d'André Pic, Centre régional d'histoire de la Résistance et de la Déportation de Castelnaud-le-Lez, photographie de Christophe Cordier, ADH.

Document 23 - Carnet d'adresses de Suzanne Pic, Centre régional d'histoire de la Résistance et de la Déportation de Castelnaud-le-Lez, photographie de Christophe Cordier, ADH.



Le témoignage pionnier de l'abbé Paul Parguel

Fiche 15

Document 24 - Abbé Paul Parguel, *De mon presbytère aux bagnes nazis. Mémoires d'un prêtre déporté en Allemagne*, Paris, Editions Spes, 1946 (réédité en 2014). ADH, BIB 6845.

Document 25 - Carte de déporté résistant de Paul Parguel établie en 1950. ADH, 2162 W 5.

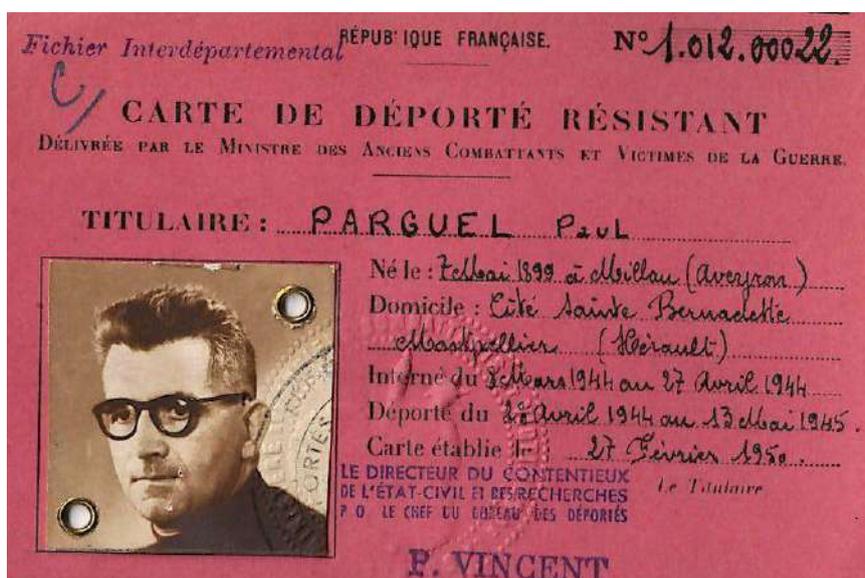
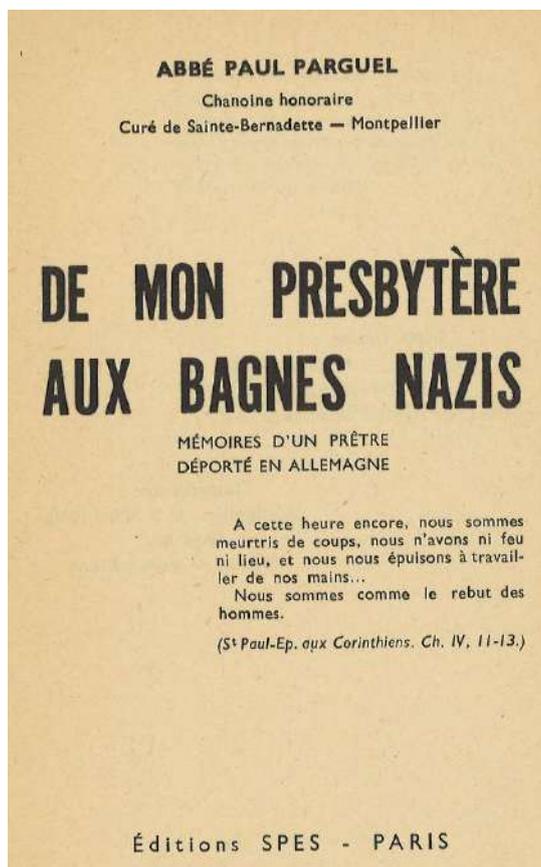
Paul Parguel naît à Millau le 7 mai 1899. Très tôt attiré par la prêtrise, il étudie au séminaire de Rodez (Aveyron) puis à Montpellier. Il est ordonné prêtre le 23 décembre 1922. En 1938, il est nommé curé de Saint-Benoît dans le quartier du Plan des Quatre-Seigneurs avec mission de créer un centre de culte. Ce sera la paroisse Sainte-Bernadette.

Dès 1940, il s'engage dans la résistance et fournit des faux papiers. Le 8 mars 1944, le prêtre est arrêté par la Gestapo et interrogé avec brutalité à la villa des Rosiers à Montpellier. Il refuse de parler et est jeté dans un cachot de la prison de la 32^e pendant plus d'un mois. Le 18 avril 1944, Paul Parguel est transporté vers le camp de Royallieu à Compiègne (Oise) et, le 23 mai, vient le moment de la déportation vers l'Allemagne. Le voyage, qui dure cinq jours, le fait énormément souffrir. Il ne doit sa survie qu'à l'entraide entre camarades qui lui permet d'échapper à l'asphyxie. Le natif de Millau arrive à Neuengamme le 28 mai 1944. Enregistré comme « ouvrier » sous le matricule n°30 455, il travaille à l'immense usine du camp, avant un transfert au *Kommando* de Shandelah, près de Brunswick (juillet 1944) et son évacuation à la mi-avril 1945, au-delà de l'Elbe, au camp-mouroir de Ludwigslust (Wöbbelin). La libération par les troupes américaines n'intervient que le 2 mai. Il assiste alors les mourants, aide à enterrer les morts et à évacuer les malades. Il retrouve la France le 14 mai.

Tout au long de ces mois de déportation, sa foi profonde en Dieu l'aide à survivre à l'épuisement physique et moral. L'abbé Parguel insiste également sur l'importance de l'amitié qui soude le groupe des Montpelliérains déportés avec lui. Il revient sur ces éléments cruciaux dans le livre qui raconte son parcours durant les « années noires » : *De mon presbytère aux bagnes nazis. Mémoires d'un prêtre déporté en Allemagne*. Rédigé dès l'été 1945, ce témoignage constitue un travail pionnier sur l'univers concentrationnaire.

Document 24 - Abbé Paul Parguel, *De mon presbytère aux bagnes nazis. Mémoires d'un prêtre déporté en Allemagne*, Paris, Editions Spes, 1946 (réédité en 2014). ADH, BIB 6845.

Document 25 - Carte de déporté résistant de Paul Parguel établie en 1950. ADH, 2162 W 5.



L'hygiène : une forme de résistance à l'internement selon Vincent Badie

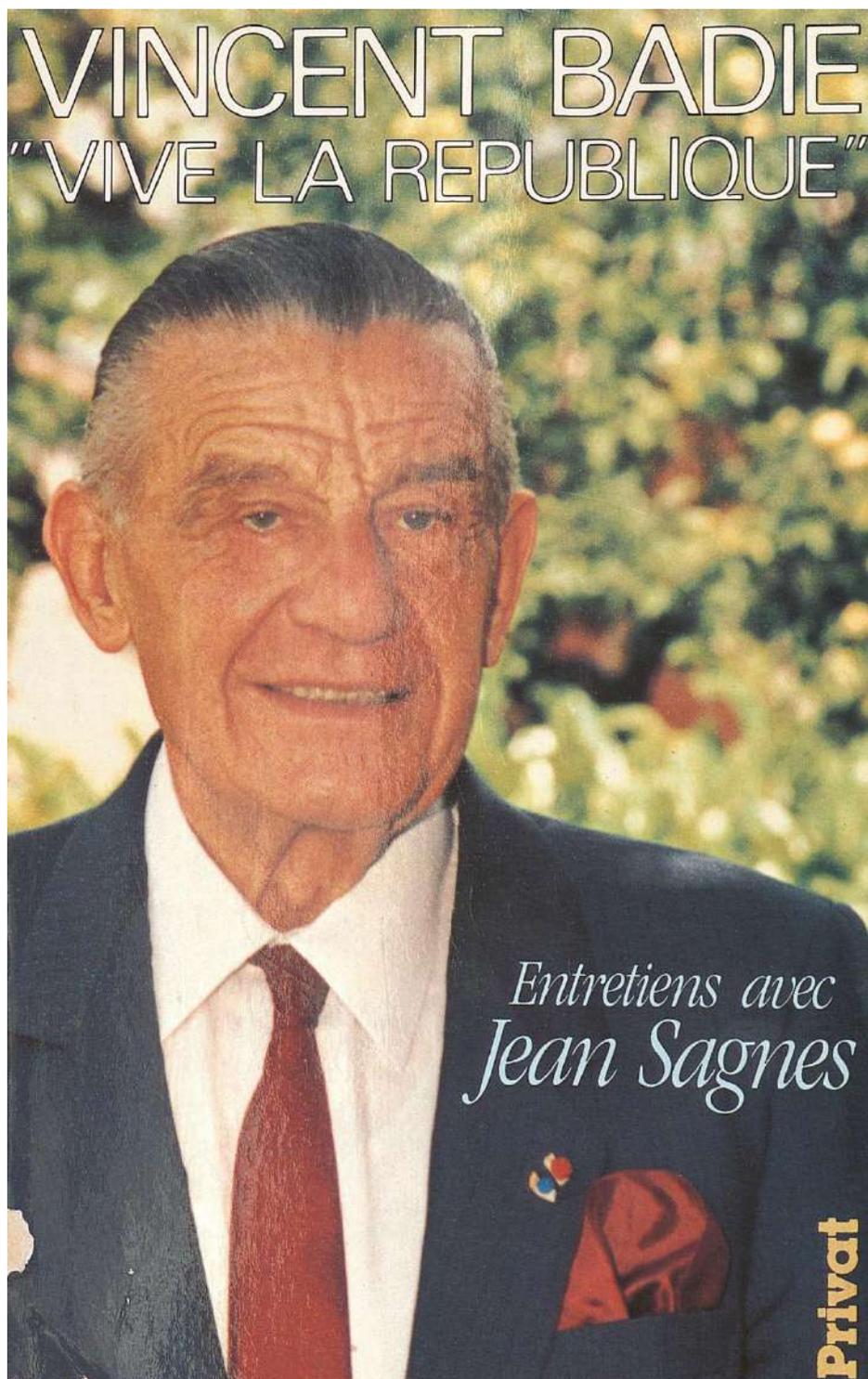
Fiche 16

Document 26 - Vincent Badie, « *Vive la République* ». Entretiens avec Jean Sagnes, Toulouse, Privat, 1987. ADH, CRC 570, BIB 2676, BIB 2718.

Vincent Badie naît le 16 juillet 1902 à Béziers. L'avocat héraultais est élu pour la première fois à la députation en 1936 et, le 10 juillet 1940, refuse de donner les pleins pouvoirs à Pétain. Au total, seulement un groupe de quatre-vingt parlementaires accomplissent ce que l'on peut considérer comme l'un des premiers actes de résistance. Immédiatement après l'instauration du régime de Vichy, l'Héraultais n'abdique pas en participant à des activités clandestines. Il est arrêté le 26 novembre 1943 à Montpellier et transféré à Compiègne (Oise) à la fin décembre. Détenu 6 mois, Vincent Badie se rend vite compte que l'esprit de résistance se manifeste aussi dans l'attitude face à l'emprisonnement. Certains désespèrent - et, dit Badie, ne survivront pas – d'autres agissent : à Compiègne, ils creusent un tunnel pour s'évader.

Mais à Dachau, où il est déporté le 20 juin 1944, il s'agit d'avoir « la volonté de lutter » pour survivre, de ne pas renoncer à se laver, malgré la rigueur de l'hiver et les conditions de toilette sans intimité. La toilette se fait sous surveillance, dans les latrines collectives du camp où cet homme du Midi, ce Biterrois à demi-nu par temps de gel, s'asperge d'eau glacée. Cette action constitue aussi une démonstration de volonté et de force, que Vincent Badie reconnaît comme « la méthode allemande de faire la toilette ». Cette rude toilette l'a sauvé des poux et du typhus. Pour Vincent Badie, il est capital de « garder son sang-froid » et la pratique de la gymnastique, qui semble si vaine en ces circonstances, lui permet de maintenir corps et esprit en bonne santé. Discipline choisie, il s'agit d'un petit exercice de liberté, au rebours de toutes les contraintes subies dans le camp. Il reste ainsi 10 mois à Dachau, de juin 1944 au 29 avril 1945, date de la libération du camp par les Américains.

Document 26 - Vincent Badie, « Vive la République ». Entretiens avec Jean Sagnes, Toulouse, Privat, 1987. ADH, CRC 570, BIB 2676, BIB 2718.



Les conférences et les expositions : montrer c'est résister

Fiche 17

Document 27 - « Maître Lafont, le Docteur Balmès, Mlle Chauvet et Maître Badie ont évoqué l'horreur des bagnes nazis », *Midi Libre*, 25 juin 1945, ADH, PAR 989.

Document 28 – « L'exposition des crimes et atrocités nazis », *La Voix de la Patrie*, 9 juillet 1945, ADH, PAR 894.

Dès leur retour dans l'Hérault, plusieurs figures de la Résistance déportées à Buchenwald, Ravensbrück et Dachau (Mademoiselle Chauvet, le docteur Balmès, le parlementaire Vincent Badie et l'avocat Jacques Lafont) décident de prendre la parole afin de partager avec le plus grand nombre ce qu'ils ont vécu, en organisant une grande conférence au théâtre municipal de Montpellier en juin 1945. Elle est présidée par André Weiss, le préfet de l'Hérault. Devant une salle comble, ces personnalités reviennent sur leurs parcours dans la Résistance, les conditions de leur arrestation, « l'horreur des bagnes nazis » et leur combat pour éviter que « ces crimes tombent vite dans l'oubli ». Des messages de nature politique sur le « sabotage de la Résistance par ses adeptes du mois de septembre », le programme du Conseil national de la Résistance, l'épuration qui doit être « juste et sévère » sont également délivrés. De son côté, Mademoiselle Chauvet insiste sur le traitement spécifique réservé aux femmes dans l'univers concentrationnaire. Ces importants témoignages montrent que très tôt les rescapés des camps interviennent dans l'espace public. Eux-mêmes se félicitent, comme Vincent Badie, que la presse et la radio fassent depuis deux mois le « tragique bilan de ces actes de barbarie ». Dans le cas présent, seuls les déportés politiques prennent la parole et non des déportés « raciaux ». Leurs témoignages restent rares, voire inaudibles, dans les médias de cette époque.

Un mois plus tard, un autre éclairage est proposé à la population locale. Une exposition montrant les photographies prises lors de la libération des camps est inaugurée dans le chef-lieu héraultais. Lors de l'inauguration, on note la présence de Jacques Bounin, le commissaire de la République de la région de Montpellier, en poste depuis la Libération. Seul le quotidien *La Voix de la Patrie*, dans son édition du 9 juillet 1945, y consacre quelques lignes avec le titre suivant : « L'exposition des crimes et atrocités nazis ». Étrangement, l'autre grand quotidien régional, le journal *Midi Libre*, ne mentionne pas l'existence de cet événement dans ses différentes éditions. L'origine de cette exposition est inconnue. Le journaliste relatant l'inauguration indique qu'elle est « du plus haut intérêt mettant en relief le sadisme criminel des Allemands ». Les « photos hallucinantes » présentées dans les locaux de la Direction régionale de l'information, située sur la place de la Comédie, donnaient-elles un éclairage volontaire et particulier au sort réservé aux juifs ? Nul ne peut le dire. Mais montrer l'atrocité des crimes est une manière de résister.

Document 27 - « Maître Lafont, le Docteur Balmès, Mlle Chauvet et Maître Badie ont évoqué l'horreur des bagnes nazis », *Midi Libre*, 25 juin 1945, ADH, PAR 989.

Document 28 - « L'exposition des crimes et atrocités nazis », *La Voix de la Patrie*, 9 juillet 1945, ADH, PAR 894.

MIDI

M^e Lafont, le D^r Balmès M^{lle} Chauvet et M^e Badie ont évoqué l'horreur des bagnes nazis

Quatre témoignages déchirants sur les crimes de la nation allemande, voilà ce que nous a apporté la conférence d'information organisée samedi en soirée, au Théâtre municipal, par la Fédération des Internés et déportés politiques que dirige M^e Jacques Lafont.

C'est devant une salle comble, devant des Français dont beaucoup ont un parent, un ami qui sont morts dans les bagnes nazis, que M. Weiss, préfet, président d'honneur, prit la parole pour demander une minute de silence à la mémoire de nos martyrs.

M^e LAFONT PREND LA PAROLE

Après ces quelques instants de recueillement, M^e Jacques Lafont, rapatrié de Buchenwald, expose les buts de son Association.

L'immoralité générale dont le marché noir est un bel exemple, la confusion politique, le sabotage de la Résistance par ses adeptes du mois de septembre sont autant de maux, explique M. Lafont, qui ne peuvent laisser indifférents les anciens déportés et internés politiques. Aussi ont-ils décidé de travailler de toutes leurs forces à raffermir l'union entre les Français. Ne sont-ils pas particulièrement compétents pour mener à bien cette tâche, puisqu'ils ont été, dans la clandestinité le faisceau des bonnes volontés venues de tous les milieux et de tous les partis ?

De même, n'est-ce pas aux qui doivent protéger les familles des disparus, demander l'application intégrale de la Charte du C. N. R., réclamer une épuration juste et sévère ?

Autant de questions auxquelles M^e Lafont répondit par l'affirmative. Puis, il passa la parole à M^e le docteur Balmès.

LE RECIT DE M. BALMÈS

Le docteur Balmès revient de Neungamme. Le récit qu'il fait des souffrances de ses compagnons, à la rigueur la précision d'un rapport médical ; c'est le compte rendu de la mort lente de plusieurs milliers de Français et, par là même, le procès de toute la corporation médicale allemande, de ces médecins dénaturés qui bâtissaient leur renommée scientifique sur les crimes les plus ignobles, sur les douleurs atroces qu'ils faisaient subir à leurs cobayes humains dont beaucoup étaient des enfants...

de et

De et s
th, sista
belli
mort
plus
que.
entra
faço
tant
et t
1945
men
abar
man
mes
de
pour
L'ass
La
c'est
son
tant
assis
a et
pille
enfin
beau
Pu
borel
néra
qui
c'e
volé
la p
cont
la p
véné

Pe
tre
avec
te r
de r

L'A
Les
Nati

A l
direct
libér
cord
kels
partie
collec
pain
encor
été
au p
juin.

**LES DECLARATIONS
DE M^{lle} CHAUVET**

Mlle Chauvet fut déportée à Ravensbrück. C'est le mariyre des femmes françaises qu'elle évoque pour nous, les attendes sans fin à tous les vents et par tous les temps, sous des prétextes futiles, les journées de quatorze heures de travail acharné avec, pour châtiement, à la moindre défection, une grêle de coups.

Ainsi que l'a fait remarquer, M^e Lafont, Mlle Chauvet a eu d'autant plus de mérite à faire cet exposé qu'elle est sans nouvelle de son père qui, comme elle fut emmené dans un bague allemand.

**LE DISCOURS
DE M. VINCENT BADIE**

C'est un véritable réquisitoire que M. Vincent Badie, rapatrié de Dachau, a dressé contre l'Allemagne. Il l'a fait en toute loyauté, mais, comme il l'a précisé lui-même, avec encore dans la bouche le fiel de la haine.

De sa voix éloquent, il nous a lu de longues déclarations de victimes du nazisme. Elles relatent toutes les mêmes horreurs, les mêmes actes de barbarie dont la presse et la radio ont fait, depuis deux mois, le tragique bilan.

Au commencement de son discours, M. Badie exprimait la crainte que tant de crimes tombent vite dans l'oubli. Gageons que cela ne se produira pas s'il y a beaucoup d'orateurs comme lui pour crier la vérité à la face du monde...

A travers

Calembours

Nous avons la fâcheuse manie de nous considérer chacun, comme le nombre du monde ; et de généraliser.

Parce que nous ne faisons pas telle chose nous pensons qu'on ne la fait plus ; nous considérons nos habitudes comme des lois, nos façons de penser comme des axiomes.

Ainsi croyais-je que le calembour était mort. Lorsque, ce matin dans mon courrier, je trouvais, écrit, au dos d'un imprimé de la S.N.C.F., ceci que je vous tiens : « A Monsieur VLAN ». Un jour, je suis allé voir un marchand de livres d'occasion du tour des halles.

L'exposition des crimes et atrocités nazis

~~~~~

Samedi, à 11 h., a eu lieu l'inauguration de l'exposition des crimes et atrocités allemands, qui se tient dans les locaux de la Direction Régionale de l'Information, 16, place de la Comédie.

M. Knaff présenta à M. Jacques Bounin, commissaire de la République, et à de nombreuses personnalités les photos hallucinantes des camps de la mort lente.

Exposition du plus haut intérêt mettant en relief le sadisme criminel des Allemands et que tous nos concitoyens se doivent de visiter, pour conserver à jamais dans leur esprit la vision atroce des cruautés nazies, et pour n'oublier jamais.

## **Maintenir le souvenir et la mémoire de la Déportation : les associations patriotiques d'anciens déportés et résistants**

Fiche 18

**Document 29 - Réunion de la Fédération nationale des déportés, internés, résistants et patriotes (FNDIRP)-Hérault à Sète, années 1970, ADH, 168 J 21.**

Dès l'été 1945, anciens déportés et résistants souhaitent se réunir en associations pour maintenir la mémoire des souffrances endurées et assurer la défense de leurs droits. C'est dans ce contexte que la Fédération nationale des déportés, internés, résistants et patriotes (FNDIRP) est créée à Paris en octobre 1945 par Frédéric-Henri Manhès, adjoint de Jean Moulin dans la clandestinité, et Marcel Paul, militant communiste (futur ministre de la Production économique en 1946), tous deux anciens déportés à Buchenwald. Les buts de l'association sont d'assurer aux survivants et aux familles des disparus des conditions de vie décentes (en organisant l'entraide), d'entretenir la mémoire des disparus en leur donnant une sépulture ou en élevant des monuments commémoratifs, et de veiller à la condamnation des responsables des crimes commis dans les camps.

La FNDIRP ambitionne de rassembler tous les déportés, quels que soient leur itinéraire et les raisons de leur déportation (notamment les déportés arrêtés en tant qu'opposants, résistants et otages, ou juifs). Mais dès sa création, elle est proche du Parti communiste, même si beaucoup de ses membres sont issus de milieux non communistes. L'autre principale fédération de déportés - la Fédération nationale des déportés et internés de la résistance (FNDIR) – est, quant à elle, proche des milieux socialistes, centristes et, dans une moindre mesure, gaullistes. La Guerre froide contribue à élargir considérablement le fossé politique entre la FNDIRP et la FNDIR.

Dans chaque département français, sont créées dès l'hiver 1945-1946 des associations départementales qui adhèrent aux fédérations nationales. C'est ainsi que naissent dans l'Hérault, à la fin de l'année 1945, l'Association départementale des déportés, internés, résistants et patriotes (ADIRP) de l'Hérault (ou FNDIRP-Hérault) et la FNDIR-Hérault. Elles sont constituées de sections locales (Bédarieux, Béziers, Lunel, Montpellier, Pézenas et Sète) où se regroupent les anciens déportés, les résistants et leurs familles. Par leurs actions jusque dans les années 2000, les associations patriotiques ont résisté à la lente érosion de la mémoire de la Déportation, en témoignant notamment devant les élèves dans le cadre du CNRD.

Document 29 - Réunion de la Fédération nationale des déportés, internés, résistants et patriotes (FNDIRP)-  
Hérault à Sète, années 1970, ADH, 168 J 21.



## Gérard Bouladou (1923-1988), correspondant départemental dans l'Hérault du Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale

Fiche 19

Document 30 - Carte de la Rafle des israélites étrangers dans l'Hérault (26 août 1942), [1960-1970], ADH, 91 J 17.

Gérard Bouladou (1923-1988) naît à Montpellier en 1923 où il accomplit ses études. Il s'engage dans la Résistance et, arrêté en août 1944, ne doit la vie qu'à son évasion. Après la guerre, en 1945, il soutient à Montpellier un diplôme d'études supérieures de géographie et devient professeur d'histoire-géographie, d'abord au Maroc, puis dès 1954 dans l'Hérault (à Paulhan, Sète puis Montpellier au Lycée Joffre où il termine sa carrière en 1983). À son retour en métropole en 1954, constatant que ses élèves sont relativement ignorants du passé proche de la Résistance et des événements de la Seconde Guerre mondiale, il se lance dans une collecte de témoignages auprès des acteurs locaux de cette période.

Gérard Bouladou est nommé, en 1957, correspondant départemental du Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale pour l'Hérault (il le reste jusqu'en 1976). Ce comité est né en décembre 1951 de la fusion de la Commission d'histoire de l'occupation et de la libération de la France et du Comité d'histoire de la guerre, créés respectivement en octobre 1944 et en juin 1945 pour préserver la mémoire des témoins du conflit. Rattaché à la Présidence du Conseil et doté d'un important réseau de correspondants en province, ce nouvel organisme, animé par l'historien et résistant Henri Michel, est principalement chargé de susciter des témoignages sur divers aspects de la Résistance et de l'occupation, tout en coordonnant des enquêtes et des publications sur la Seconde Guerre mondiale. Le Comité est dissous en 1980 et remplacé par l'Institut d'Histoire du Temps présent (IHTP).

Dans le cadre des travaux du comité, Gérard Bouladou a accès dans l'Hérault à des archives publiques qui ne sont pas encore communicables ainsi qu'à des fonds privés spécialisés. Il réalise ainsi la « Carte des internés, déportés, fusillés, victimes civiles, carte de la souffrance », publiée en 1964 et s'attache à la préparation de deux thèses sur la Résistance dans l'Hérault, puis sur les maquis du Massif central méridional. Gérard Bouladou est emblématique des historiens des années 1960-1970, souvent anciens résistants, qui, en pionniers, ont défriché le champ d'étude de l'histoire de la Résistance contribuant ainsi à la sauvegarde d'une mémoire qui demeure précieuse aujourd'hui pour les chercheurs.



## **Le CNRD : un concours scolaire fondamental pour enseigner l'histoire de la Résistance et de la Déportation**

### Fiche 20

**Document 31 – Le bâtonnier Paul Bernard, président de l'Union départementale des combattants volontaires de la Résistance, remet un prix à Marie-José Pereira du lycée Clemenceau de Montpellier, lauréate du CNRD en juin 1971. Archives privées de Marie-José Pereira, CRHRD-Castelnau-le-Lez.**

Institué en 1961 par Lucien Paye, ministre de l'Éducation nationale, à la suite d'initiatives d'associations d'anciens résistants et déportés, le CNRD est un concours scolaire qui s'appuie sur l'enseignement de l'histoire, de l'histoire des mémoires, de la Résistance et de la Déportation. Chaque année, un thème est défini, pouvant faire l'objet d'un véritable travail interdisciplinaire. Ce concours s'inscrit ainsi dans une démarche d'éducation à la citoyenneté et est une composante essentielle du parcours citoyen de l'élève. Le département de l'Hérault met très tôt en place le concours sous le patronage de la préfecture et du Conseil général et sous la houlette des membres des associations fondatrices qui ont combattu dans les rangs de la Résistance.

Ainsi, le 19 juin 1971 a lieu dans les salons de la préfecture de l'Hérault, la cérémonie de remise des prix du concours de la Résistance. Le thème de cette année-là était : « le Général de Gaulle, chef de la Résistance française (18 juin 1940 - 8 mai 1945) ». Un quart de siècle après la fin de la Seconde Guerre mondiale, la France n'oublie pas. Toutes les autorités civiles et militaires honorent de leur présence une cérémonie empreinte d'une grande émotion. Les présidents et les membres des associations de résistantes et de résistants déportés assistent en grand nombre à la manifestation. Les témoignages sont poignants et marquent durablement les élèves, présents avec leurs familles. En 1971, douze prix sont décernés. Le prix du Conseil général est alors attribué à Marie-José Pereira, du lycée Clemenceau. Il est remis à la lauréate par le bâtonnier Paul Bernard, président de l'Union départementale des Combattants volontaires de la Résistance. Plus de cinquante ans après la cérémonie, la lauréate ne l'a pas oublié. Le travail mené à l'époque pour préparer le CNRD a peut-être été à l'origine d'une vocation car elle poursuit ensuite à l'université des études d'histoire et de géographie avant d'entamer une carrière d'enseignement dans ces disciplines.

Document 31 – Le bâtonnier Paul Bernard, président de l'Union départementale des combattants volontaires de la Résistance, remet un prix à Marie-José Pereira du lycée Clemenceau de Montpellier, lauréate du CNRD en juin 1971. Archives privées de Marie-José Pereira, CRHRD-Castelnau-le-Lez.



## **Le Centre régional d'histoire de la Résistance et de la Déportation : un lieu de transmission de la mémoire combattante des femmes et des hommes qui s'opposèrent au nazisme et à toute forme de discrimination**

### **Fiche 21**

---

**Document 32 - « Résistance et Déportation ont leur mémoire à Castelnaud. Le Centre régional inauguré hier. Leçon d'histoire et de morale », *Midi Libre*, 16 décembre 1990, Centre régional d'histoire de la Résistance et de la Déportation.**

---

Le Centre Régional d'Histoire de la Résistance et de la Déportation (CRHRD) ouvre ses portes le 15 décembre 1990, à Castelnaud-le-Lez, dans les locaux de l'ancienne mairie, sur la proposition du maire, Jean-Pierre Grand, formulée à cinq associations d'anciens résistants, constituant le Congrès de la Résistance et de la Déportation. Ces cinq associations sont les Combattants volontaires de la Résistance (dont le président, André Dau préside également le Congrès de la Résistance et de la Déportation), les Déportés et internés de la Résistance, les Déportés, internés et familles de disparus, les Médaillés de la Résistance et les Pionniers et combattants volontaires du Vercors.

Le CRHRD est un musée associatif géré par l'association de type loi de 1901, « Mémoire de la Résistance et de la Déportation » devenue en 2022, « Culture, Histoire et Mémoires de la Résistance et de la Déportation ». Pendant toutes ces années, le succès du centre est dû au travail incessant des résistantes, résistantes-déportées, résistants, résistants-déportés qui ont reçu de nombreuses classes de tous les niveaux et ont témoigné inlassablement devant des élèves au sein du musée ou dans les classes. La mission que s'étaient fixés les fondateurs du centre de transmettre la mémoire combattante des femmes et des hommes qui s'opposèrent au nazisme et à toute forme de discrimination est une réussite au regard de la pérennité du CRHRD, de ses activités et de l'accueil d'un large public. Depuis ces dernières années, avec la disparition des témoins directs des événements de la Seconde Guerre mondiale s'ouvre une nouvelle ère pour tous les musées de la Résistance et de la Déportation qui doivent s'adapter, se réinventer pour répondre de façon pertinente aux nouvelles attentes. Aujourd'hui, l'association « Culture, Histoire et Mémoires de la Résistance et de la Déportation », constituée d'une équipe d'une dizaine de bénévoles, filles et fils de résistantes, résistantes-déportées, résistants, résistants-déportés, et de professeures et professeurs, porte la mémoire de la région clandestine de Résistance « R 3 », partie sud de la région Occitanie (Aude, Aveyron, Gard, Hérault, Lozère, Pyrénées-Orientales) et poursuit les missions du CRHRD, qui sont de :

- perpétuer et sauvegarder le souvenir de la Résistance et de la Déportation,
- faire connaître l'action de la Résistance française, intérieure et extérieure, le fait concentrationnaire, ainsi que tous les événements de la période 1939-1945, et permettre une meilleure compréhension du monde actuel,
- recueillir, conserver tous les documents et objets se rapportant à cette période, en favoriser l'étude et en permettre la diffusion,
- transmettre et faire respecter les principes et les valeurs de la République.

Le CRHRD reste un lieu de défense des valeurs de la République et d'éducation à la citoyenneté (liberté, démocratie, engagement, tolérance, respect des différences...).

Document 32 - « Résistance et Déportation ont leur mémoire à Castelnaud. Le Centre régional inauguré hier. Leçon d'histoire et de morale », *Midi Libre*, 16 décembre 1990, Centre régional d'histoire de la Résistance et de la Déportation.

Pour que ne vienne jamais l'oubli...

# Résistance et Déportation ont leur mémoire à Castelnaud

*Le Centre régional inauguré hier. Leçon d'histoire et de morale.*



Les personnalités recueillies. On reconnaît au premier rang, de gauche à droite, Bernard Serrou, Gérard Saumade, Jean de Gaulle, le préfet Gérard devant André Dau et Jean-Pierre Grand.

Dossier réalisé par les Archives départementales de l'Hérault

*Rédaction* : Véronique Sasseti-Aguilera, Élisabeth Perrier, Julien Duvaux, Emmanuel Lion, Philippe Secundy (Archives départementales de l'Hérault) ; Marine Schiada (professeur d'histoire-géographie, Service éducatif des Archives départementales de l'Hérault) ; Françoise Couderc, Marcelle Campana-Pech, Brigitte Claparède et Christine Loubet (Comité départemental d'organisation du Concours national de la Résistance et de la Déportation) ; Marie-Ange Rivière (IA-IPR d'histoire géographie, référente académique Mémoire et citoyenneté, académie de Montpellier) ; Agnès Arcin (professeur d'histoire-géographie, Service éducatif du Centre régional d'histoire de la Résistance et de la Déportation) ; Anik Deschamps (Centre régional d'histoire de la Résistance et de la Déportation).

*Photographies* : Virginie Louis, Christophe Cordier (Archives départementales de l'Hérault)

*Sélection des archives orales* : Mathilde Biagioli (Archives départementales de l'Hérault)

*Graphisme* : Eulalie Veaute (Archives départementales de l'Hérault)

*Coordination générale* : Philippe Secundy (Archives départementales de l'Hérault)

Avec la participation du Comité départemental d'organisation du Concours national de la Résistance et de la Déportation (président Jean-Pierre Hugon)

Édité par le Conseil départemental de l'Hérault/Direction générale Archives, Patrimoine et Mémoire  
Impression : atelier départemental des moyens graphiques, 2023

1<sup>ère</sup> de couverture du dossier (iconographie) : Archives départementales de l'Hérault, 190 PRI 1, 1000 W 238, 2162 W 5.





# POUR PARTICIPER

Rendez-vous sur  
[pierresvives.herault.fr](https://pierresvives.herault.fr)

Dans la rubrique :

Les Archives > Découvrir et apprendre > Offre éducative > Ressources pédagogiques



## CONTACTS ET RENSEIGNEMENTS

### *Rectorat de l'Académie de Montpellier*

31 rue de l'Université  
CS 39004  
34064 Montpellier cedex 2  
04 67 91 47 00

Contact : Samia Djedoui  
DV3E - Division Vie éducative des écoles  
et des établissements

Animation éducative  
samia.djedoui@ac-montpellier.fr

### *Centre régional d'Histoire de la Résistance et de la Déportation*

1, place de la Liberté  
34170 Castelnau-le-Lez  
04 67 14 27 45 | crhrd@cegetel.net  
Arrêt tram ligne 2 : Charles de Gaulle

### *Domaine départemental Pierresvives*

Archives départementales de l'Hérault  
907, rue du professeur Blayac  
34080 Montpellier  
04 67 67 37 00

Ouvert du mardi au vendredi : 10h-18h

Accueil des groupes d'élèves sur rendez-vous.

Contact : Philippe Secondy  
04 67 67 37 68 | psecondy@herault.fr

Accès :

Tramway ligne 3 Direction Juvignac : arrêt Hôtel du département  
Bus n°19 Direction Pierre de Coubertin : arrêt Lycée Léonard de Vinci  
Ou Tramway ligne 1 Direction Mosson : arrêt Halles de la Paillade



@pierresvives.archives.herault



@pierresvives.herault



**Pierresvives**  
Domaine départemental ~ Montpellier  
[pierresvives.herault.fr](https://pierresvives.herault.fr)